

DOSSIER

## Outre-mer, loin des yeux, loin du droit

P. 10 LE MALI, UN PAYS  
DÉCHIRÉ EN DEUX

P. 26 MAYOTTE,  
FLORE SE SOUVIENT

P. 30 RENCONTRE  
AVEC CINEMIGRANTE

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à [causescommunes@lacimade.org](mailto:causescommunes@lacimade.org)

## Ces gens qui travaillent dans le noir et ceux qui sont dans les vagues

Quatre ans en rétention, c'est comment ? Une accumulation de situations choquantes et quelquefois inédites. Comment accepter qu'une personne se retrouve en rétention, alors qu'elle a pris les couloirs du métro... en sens interdit, habitude plutôt très courante à Paris. Ce sont des rencontres étonnantes : un esthéticien afghan me proposant ses services pour épiler mes sourcils... Des chocs positifs comme la reconnaissance d'un statut de réfugié pour un monsieur algérien, en France depuis quelques années : ce jour là les bras m'en sont tombés tellement l'asile en rétention est difficile... Mais lui était là pour me donner son énergie... C'est la rencontre avec M. D. tellement solide et costaud d'apparence et qui s'effondre quand il aborde les violences policières qu'il a subies... Incompréhension sur la nature humaine... C'est un monsieur sahraoui qui me montre toutes les oasis qu'il a dans sa région natale... Ce sont les gens qui travaillent dans le noir et ceux qui sont dans les vagues... C'est aussi l'administration et ses jugements, ses stéréotypes bien rassurants... Pour qui ? On peut se poser la question, non ? C'est également l'enfermement qui change un homme, qui le détruit petit à petit pour lui faire comprendre qu'il n'est pas à notre niveau, qu'il ne peut pas appartenir à cette société... C'est l'ignorance des conséquences de l'inhumanité sur des enfants qui deviendront les citoyens de demain. C'est tout ça et plus encore ! Mais à quoi bon...

Aurélien Vaugrenard

## On a beau avoir le titre de séjour number 2 au top 5 de la hiérarchie de la tranquillité administrative...

Au centre international de La Cimade à Massy, tout est cool. Les gens ont un titre de séjour de 10 ans mention « réfugié ». Le titre de séjour number 2 au top 5 de la hiérarchie de la tranquillité administrative. Enfin... a priori.

- Bonjour, je suis reconnu réfugié et je voudrais avoir ma carte de séjour.
- Bien sûr, pour cela il y a une procédure. Il faut passer par la préfecture, les récépissés, l'OFII, les convocations, la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration, les récépissés encore. Cela peut durer jusqu'à un an et demi.
- Bonjour, il se trouve que je suis réfugié et je souhaite faire venir mes enfants en France.
- Bien sûr, pour cela il y a une procédure. Il faut passer par le consulat, les dossiers, l'authentification des actes d'état civil, les refus, le contentieux. Cela peut prendre entre deux et huit ans, monsieur. Ah, vous n'avez pas encore votre carte de séjour ? Il vous faudra donc attendre six mois à un an de plus le temps que vous l'ayez, mon bon monsieur.
- Bonjour, je suis réfugié et je cherche un logement. Je dispose de ressources.
- Bien sûr, pour cela il y a une procédure. Il vous suffit de passer par la mairie pour votre inscription, de fournir aux bailleurs les 2783 documents qui se trouvent sur cette liste et de nous indiquer combien de personnes votre demande concerne.
- Ma famille n'est pas encore arrivée, y'a un problème de visa.
- Ah, il vous faudra donc attendre qu'elle soit arrivée. Vous comprenez bien que nous n'allons pas vous donner un F1 : si votre famille arrive, que ferez-vous ? Et nous n'allons pas non plus vous donner un F4, tant que vous êtes seul, c'est inapproprié.

L'autre jour monsieur M., réfugié somalien, qui vient de se marier en Ouganda, me demande : combien temps pour ma femme venir ? Avec mon pouce je lui montre le signe « un ».

- Un mois ?
- Un an... peut-être deux.
- Pfffiiou... difficile, ça.

Je ne comprends pas, il bénéficie pourtant du titre de séjour number 2 au top 5 de la hiérarchie de la tranquillité administrative. Enfin... a priori.

Eve Chrétien

## Casse-tête chinois résolu

Interpellé à St Martin, transféré au CRA en Guadeloupe au bout de 48 heures et libéré en Guadeloupe, comment un étranger sans-papier fait-il pour rentrer chez lui à St Martin ? Réponse : Il doit s'acheter un billet d'avion pour St Martin. Sauf que sans passeport ou sans document d'identité, aucune compagnie aérienne n'accepte de délivrer de billet d'avion. Or, si le retenu a été interpellé, c'est qu'il était justement sans-papier ! Un vrai casse tête chinois.

Dans la majorité des cas, sans document d'identité et sans moyen financier, les étrangers se résignent à être reconduits dans leur pays d'origine. En effet, l'expulsion est gratuite et aucun document d'identité n'est exigé... Aucun d'entre eux n'a pris le risque d'être libéré, puis d'être coincé en Guadeloupe.

Interpellé sur ce point par La Cimade, le tribunal administratif de Basse-Terre a reconnu pour la première fois le droit à être « rapatrié » à St Martin. Dans une ordonnance du 2 décembre 2011, le tribunal administratif « enjoint au préfet de la Guadeloupe d'organiser le retour de M.X à son domicile de St Martin dans les plus brefs délais ». En clair, c'est à la préfecture de payer le billet d'avion retour Guadeloupe/St Martin de l'étranger.

Cette victoire est unique puisqu'en métropole aucun autre tribunal administratif n'a pris d'ordonnance similaire.

Céline Aho-Nienne

## LE TRAIT DE... XAVIER GORCE

Xavier Gorce est dessinateur de presse, illustrateur et peintre à ses heures. Collaborateur du monde.fr depuis 2002, il publie quotidiennement une courte bande dessinée. En 2004, il crée la série « Les Indégivrables », des manchots givrés d'une banquise pas si différente de notre monde. La campagne présidentielle sur cette banquise a aussi donné lieu à une dangereuse surenchère xénophobe.



## Regards

### 6 Actualités

À Nantes, les étrangers malades des procédures administratives. Retour sur la présidentielle: François Hollande, et après ? Reportage photo auprès des demandeurs d'asile Somaliens laissés dans les rues de Montpellier.

### 10 Point chaud

Au Mali, suite au coup d'État, plus de 300 000 Maliens ont dû fuir leur région



### 11 Initiatives

Rencontre avec la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme. Au pays de Gex, défendre des esclaves domestiques victimes de proches du régime de Khadafi.

### 13 Juridique

Abrogation de la circulaire Guéant, un changement de politique ?

## Le dossier

### 14 Outre-mer, loin des yeux, loin du droit



À Mayotte, en Guyane à la Réunion ou en Guadeloupe, un régime d'exception place les personnes migrantes en dehors du droit commun, au mépris des droits et des libertés les plus fondamentaux.

### 20 Actions

En Guadeloupe ou à la Réunion, défendre les droits malgré tout

### 22 Portrait

Emmanuel Lafont, de Soweto à Cayenne

### 23 Parole à

Christiane Taubira, ministre de la Justice, garde des Sceaux et ancienne députée de Guyane et Dominique Monget Sarraïl, avocate à Créteil et à Cayenne.

## Trajectoires

### 26 Parcours

Flore Adrien, militante de La Cimade à Mayotte de 2006 à 2011 raconte ces années d'engagement intense et épuisant



### 27 La chronique

Noblesse d'État par Hervé Hamon

### 29 Carnets de justice

« Rejeté », audiences au tribunal administratif de Paris...

## Expressions

### 30 Rencontre



À Buenos Aires, questionner l'imaginaire des migrations et défendre les droits... Rencontre avec Florencia Mazzadi, directrice du festival CineMigrante.

### 31 À lire, à voir



Des romans et des films récents pour entendre d'autres voix sur les migrations

### 34 Sur le web

Carceropolis.fr ouvre les portes de la prison

## Édito

### Outre-mer, il est urgent de changer de politique



Le principe d'égalité de tous devant la loi s'arrête là où commence le droit des étrangers. La liste des discriminations légales à leur rencontre est longue ou lourde. Or la division juridique existante entre étrangers et nationaux non seulement met en cause leurs chances d'intégration, mais ébranle le socle même de notre société. Un autre fossé, plus méconnu encore, scinde la métropole de l'Outre-mer où les lois et les pratiques de nos institutions placent les droits des personnes migrantes plus bas encore. Droit d'asile au rabais sans hébergement ; expulsions massives et expéditives ; enfants enfermés illégalement ; centre de rétention inhumain ; pouvoirs de police et administratifs exorbitants ; morts en mer par milliers ; orphelins à la rue ; la liste est interminable. Depuis 2007, à Mayotte, en Guyane, à la Réunion ou en Guadeloupe, La Cimade tente avec quelques autres associations d'introduire de la justice dans cette sous-France du droit des étrangers, de dénoncer en métropole ce qui s'y déroule et de réclamer la fin du régime dérogatoire en vigueur. Basé sur cette expérience, ce numéro donne à voir une incroyable réalité. Celle de Mayotte en tête, qui concentre le pire de ce que nos lois et institutions sont capables de réserver aux migrants. Outre l'indifférence métropolitaine, la politique en cause est menée sur fond de large acceptation par les populations locales. Les gouvernements successifs justifient leurs choix par « la pression migratoire particulièrement forte », qui caractérise notamment la Guyane, la Guadeloupe et Mayotte. Ils interpellent, enferment, expulsent massivement, année après année, fabricant des drames humains sans prendre jamais en compte les circulations des populations locales pourtant ancestrales. Les principales victimes de cette politique sont nos voisins : Brésiliens et Surinamais en Guyane, Comoriens à Mayotte, Haïtiens en Guadeloupe. La circulation et les échanges entre nos pays ne cesseront pas, pourtant aucune politique de coopération basée sur des rapports plus équitables et une plus grande liberté de circulation n'est sérieusement envisagée. Au-delà des victimes qu'elle fabrique, cette politique est extrêmement inquiétante pour ses effets sociaux, pour les formes de rejets qu'elle suscite ou développe brutalement. Ce qui faisait communauté dans ces régions est en cours de destruction organisée et génère des tensions sociales, voire des violences, de plus en plus marquées. Ces mêmes questions se posent pour l'ensemble de nos politiques d'immigration et de coopération en France et en Europe, et les formes de xénophobie qu'elles engendrent. Mais en Outre-mer nous partons de très loin. Réintégrer cette France à part dans notre régime de droit commun constitue la première des urgences.

David Rohi | RESPONSABLE DE LA COMMISSION ÉLOIGNEMENT DE LA CIMADE

**lacimade.org**

Vous pouvez actuellement sur le site de la Cimade



Commander l'ouvrage *Nous pouvons (vraiment) vivre ensemble*.

Suivre l'actualité des migrations et de La Cimade en vous abonnant à la lettre d'information mensuelle



Commander *Migrations. État des lieux 2012*, un outil indispensable pour saisir les conséquences des politiques migratoires.

« Causes communes »  
le journal trimestriel de

**La Cimade**  
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT : Patrick Peugeot  
64, rue Clisson 75013 Paris  
tél.: 01 44 18 60 50  
www.lacimade.org

ABONNEMENTS  
4 numéros - 1 an: 15€  
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

COMMISSION PARITAIRE: 0513 G 90850

DÉPÔT LÉGAL: 3<sup>e</sup> trimestre 2012

DIRECTEUR DE PUBLICATION: Patrick Peugeot

RÉDACTRICE EN CHEF: Agathe Marin

COMITÉ DE RÉDACTION: Françoise Ballanger, Maya Blanc, Christian Brassac, Pierre-Yves Bulteau, Dominique Chivot, C.C, Michel Delberghe, M. G., Anette Smedley, Laurent Tessier, Didier Weill.

ICONOGRAPHIE: Ludovic Caillière, Frédéric Piantoni, Sara Prestianni, Vali.

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO: Alain le Goanvic, Lydie Mushamaliwa et Hervé Hamon.

PHOTO DE COUVERTURE: Sur le maroni, un jour de brume. Stephan Zaubitzer/Picturetank.

CONTACT: causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE: © ANATOME, Magdalena Holtz

MAQUETTE: atelier des grands pêcheurs

IMPRESSION: Imprimerie Moderne de Bayeux

SANTÉ

# À Nantes, les étrangers malades des procédures administratives

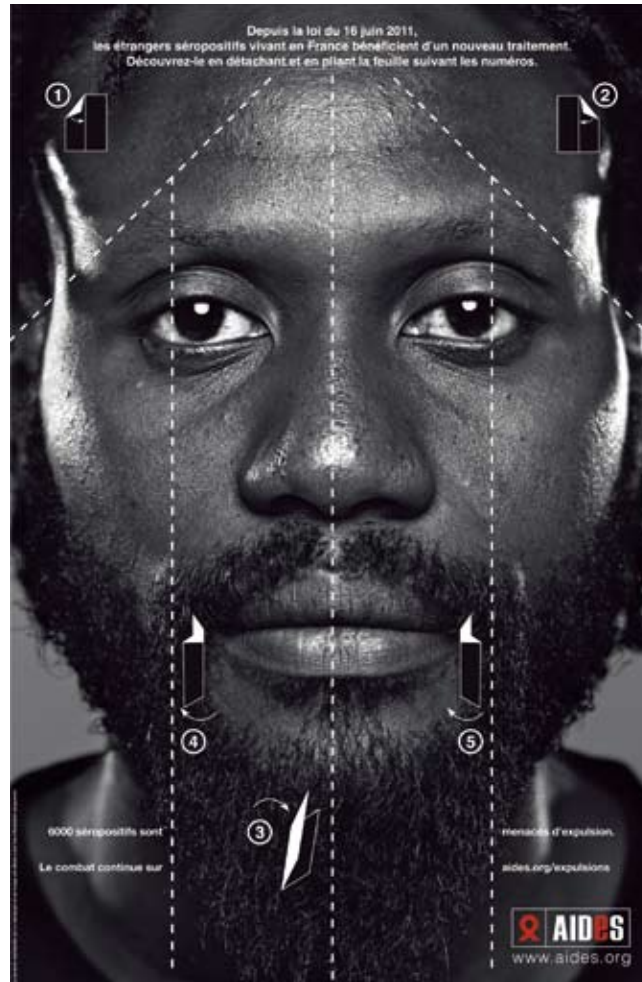
Il est un fantasme parmi tant d'autres. Un temps préservé le droit au séjour des étrangers malades s'est vu attaqué par la loi du 16 juin 2011, dite « loi Besson ». Une loi qui durcit notamment les conditions de délivrance de la carte de séjour temporaire « vie privée et familiale ». Reportage à Nantes où tout dossier incomplet est systématiquement rejeté.

C'est un système invisible mais tout aussi efficace, loin de ces files d'attente aux abords des préfectures d'Île-de-France. Dans la capitale ligérienne, les 35 agents de guichet ne sont pas débordés. Qu'on ne s'y trompe pas, « la stratégie de dissuasion est bien la même », dénonce

de pourrissement plutôt qu'à un refus frontal », interprète Adeline Toullier, responsable « soutien juridique et social » à Aides.

**Des personnes dans une logique de survie**  
Aides, La Cimade, Médecins du monde, la LDH, le Mrap, le Gasprom et des avocats, ce collectif a réussi à obtenir, le 18 avril dernier, audience auprès du préfet de Loire-Atlantique. Alors « que demande avait été faite en janvier », précise Mickaël Garreau. Une petite avancée, à en croire la quinzaine de membres réunis la semaine suivante dans les locaux associatifs du 33 rue Fouré. « On avait même l'impression qu'il découvrait cette liste, poursuit le délégué Bretagne Pays de la Loire de La Cimade. Sans trop humilier ses personnels de service, il nous a envoyé un signal plutôt positif en nous recevant ». Reste qu'aucun accord d'évolution de la procédure n'a été officiellement acté. La vigilance reste donc accrue. Car, au-delà du durcissement de la procédure, le principal point d'inquiétude de ces associations porte plus largement sur ses répercussions en termes de santé publique. « Les personnes que nous suivons, rappelle Mickaël Garreau, sont dans des situations très fragiles : elles sont dans une logique de survie – avoir un toit, manger... – leur santé passant déjà au second plan. Si, en plus, on leur refuse un titre de séjour pour soins, elles vont s'enfoncer durablement dans un processus de clandestinité et de précarité socio-économique ». Et l'idée, un temps avancée par Thierry Mariani, membre du collectif de la Droite populaire

Mickaël Garreau, délégué Bretagne Pays de la Loire de La Cimade. Il en veut pour preuve cet imprimé sorti directement des services de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture de Nantes. Y sont mentionnées les pièces indispensables à la constitution d'un dossier de demande de carte de séjour « pour raison de santé ». Parmi les 13 points mentionnés, le salarié de La Cimade en a surligné deux. Comme s'il n'y croyait pas. « À Nantes, il est désormais obligatoire pour tout étranger malade de fournir, en plus de tout le reste, une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois, ainsi qu'une photocopie du passeport en cours de validité et de la page où se trouve la date ou le cachet d'entrée en France... » Un véritable « blocage administratif » qui s'apparente à « une stratégie



au sein de l'UMP, selon laquelle ces personnes « pèseraient de manière déraisonnable sur le système de santé français » résonne comme « un fantasme », selon le Comede (Comité médical pour les exilés). « Fin 2008, rappelle-t-il, le nombre total d'étrangers régularisés pour raison médicale était d'environ 28 500 personnes, soit 0,8% des 3 500 000 étrangers présents en France... »

Aides a lancé une campagne choc pour dénoncer les conséquences de la loi du 16 juin 2011.

Pierre-Yves Bulteau

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

# François Hollande, et après ?

En dehors du droit de vote aux étrangers, la campagne électorale a crispé les positions du nouveau président de la République

« Est-ce que vous voulez oui ou non fermer les centres de rétention ? » Mercredi 2 mai, au plus fort du débat télévisé entre les deux finalistes, Nicolas Sarkozy vient de planter une banderille qui désarçonne son adversaire. François Hollande, si net et tranché durant tout le reste de l'échange, semble alors vouloir esquiver l'attaque. Dans la confusion, on croit comprendre que le prétendant à l'Élysée n'entend pas les fermer, tout en avançant des solutions alternatives comme l'assignation à résidence. En pleine crise économique et financière, le thème de l'immigration aura bel et bien occupé le devant de la scène électorale. Et tous les acteurs s'y seront mis, volontairement ou bien contraints et forcés. Marine Le Pen l'avait imposé dès le début en mettant sur le tapis la question de la viande hallal. Nicolas Sarkozy s'est engouffré dans la brèche,

en menaçant d'abord de dénoncer Schengen, puis en martelant les références aux frontières, à la nation, aux modes de vie. Exemple à Longjumeau, ce 29 avril : « À force d'accueillir trop de monde sur notre territoire, notre système d'intégration ne fonctionne plus ». Cette campagne présidentielle aux relents xénophobes est allée jusqu'à troubler des dirigeants européens inquiets devant cette propagation d'« idéaux contraires à ceux de la construction européenne ». Et elle a produit un vainqueur finalement placé sur la défensive par rapport à l'immigration. Des derniers propos de campagne, on retiendra que le nouveau président juge qu'il y a « trop d'immigrés en situation irrégulière » et qu'il faudra limiter l'immigration économique par un débat annuel au Parlement. En dépit du pilonnage permanent de ses contempteurs, François

Hollande a au moins tenu bon avec sa promesse d'accorder le droit de vote aux étrangers pour les élections locales. Reste à mettre en pratique cette proposition initialement faite par... François Mitterrand en 1981. Elle requiert pour cela une majorité qualifiée des trois cinquièmes au Parlement, ou à défaut son approbation par référendum. Cette capacité à mettre en œuvre ce genre de promesses constituera un test politique pour le nouvel occupant de l'Élysée. Et si l'abrogation de la circulaire Guéant sur les étudiants étrangers, un an après sa promulgation, s'inscrit positivement, le maintien des questions d'immigration dans le périmètre du ministère de l'Intérieur montre en revanche que le changement a ses limites. — D. C.

1 | Communication de la Commission européenne, 23 avril 2012

## Intégration

En latin, *integrare* signifiait « réparer ». C'est le sociologue Emile Durkheim qui a défini l'intégration comme le processus par lequel les individus et les groupes sont inclus dans un ensemble social, qui les dépasse. À partir des années 70, l'intégration va concerner spécifiquement l'immigration, supplantant le terme jugé colonialiste d'« assimilation ». À l'affaire du foulard en 1989, s'ensuit la création d'un Haut conseil à l'intégration. Un « contrat d'accueil et d'intégration » est établi par la loi du 24 juillet 2006 et, de 2007 à 2009, le gouvernement Fillon instaure un ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale. Le terme, reconnu à gauche comme à droite, s'ancre dans le langage courant. « Cette preuve d'intégration, et de bonne intégration, est exigée des descendants d'immigrés et non, comme dans les écrits de Durkheim, de n'importe quel membre de la société », regrettent Sylvie Aprile et Stéphane Dufoix. Pour la spécialiste de la psychiatrie interculturelle, Marie Rose Moro, la notion reste ethnocentrique : « On veut que l'autre devienne très vite semblable à soi et qu'il n'utilise plus ses propres références ». Ceci, au sein d'une société conçue « figée, avec des valeurs absolues, données une fois pour toutes ». Marie Rose Moro propose à la place le terme d'« inscription » : On adopte une nouvelle culture sans renoncer à sa culture initiale... Et même, il faudrait mettre inscription ou intégration au pluriel pour exprimer toute la diversité des chemins trouvés par les migrants. Loin d'un modèle unique. — Maya Blanc

# Squatter pour défendre les droits

À l'automne 2011, à Montpellier, une centaine de demandeurs d'asile somaliens ont été empêchés de déposer leur demande d'asile sous prétexte que leurs empreintes digitales étaient illisibles. Sans ressources, ils se sont donc retrouvés sans toit alors qu'ils auraient dû avoir droit à être protégés et leur demande d'asile examinée. Le temps de défendre leurs droits devant l'administration, La Cimade a aidé plus de 80 d'entre eux à occuper une maison vide et avec le Secours Catholique a assuré une grande partie de leurs besoins alimentaires. Aujourd'hui, les Somaliens sont sommés par le tribunal de quitter ce lieu. *« Du jour au lendemain les forces de l'ordre vont venir les chasser... il nous appartiendra donc de trouver un autre lieu... »* conclut Jean Paul Nuñez, délégué national de La Cimade en Languedoc-Roussillon.



© Vali



Reportage photo de Vali, février 2012



# Le Mali, un pays déchiré en deux

**Le coup d'État à Bamako et la sécession au Nord ont jeté 300 000 Maliens sur les routes et dans des camps.**

Une fois de plus, un peuple africain déjà fragile est victime de nouveaux soubresauts politiques. Un mauvais « printemps » sévit au Mali depuis le 22 mars dernier. Le putsch militaire déclenché par le capitaine Amadou Sanogo contre le président Amadou Tounami Touré a entraîné une série de se-

avril la mise en place quelque peu confuse d'un pouvoir intérimaire présidé par Diocunda Traoré. Mais l'agression en mai sur celui-ci a révélé la fragilité de l'accord de transition signé sous l'égide de la Cédéao<sup>6</sup>. Ces troubles ont provoqué d'importants mouvements de population, pour l'essentiel du nord vers

été enregistrés dans huit sites des provinces de l'Oudalan et de Soum au Burkina Faso, et 39 000 autres dans trois sites du district de Tilia au Niger. Soit au total, plus de 300 000 Maliens jetés sur les routes et les pistes en quelques semaines.

## CONDITIONS SANITAIRES DÉPLORABLES

Ces migrations brutales se sont passées dans des conditions sanitaires déplorables. Ces camps abritent des populations fragiles : jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées ou handicapées. Le taux de mortalité natale y est particulièrement élevé. Les ONG présentes sur place, Haut commissariat pour les réfugiés, Croix-Rouge, Unicef, Médecins sans frontières, FNUAP, interviennent dans un environnement difficile. Par ailleurs, une mission a été menée conjointement en mars dernier par l'Association malienne des expulsés (AME) et Médecins du Monde.

Fin mai, il était difficile d'imaginer des solutions rapides pour tous ces réfugiés. Comme l'analysait Oumar Sidibé de l'AME, « la situation dépend de la volonté politique ». Or cette volonté était bien difficile à déceler dans la confusion régnant à Bamako et dans le nord du Mali depuis mars. « L'élan d'espoir suscité par l'avènement de la démocratie au Mali en mars 1991 fut de très courte durée », expliquait ce dernier, en évoquant la corruption, le clientélisme et l'appauvrissement croissant du pays. « Les leaders politiques à quelques exceptions près sont comptables de ce laisser-aller constaté dans la gestion des affaires publiques depuis l'indépendance ». — DC

<sup>4</sup> Mouvement national pour la libération de l'Asawad

<sup>5</sup> Défenseurs de la religion

<sup>6</sup> Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest

<sup>7</sup> Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires

## Plus de 300 000 Maliens ont été jetés sur les routes et les pistes en quelques semaines.

cousses dans cet État de l'Afrique de l'Ouest. Les rébellions surgies au nord ont coupé en deux le pays et déstabilisé les régions de Kidal, de Gao et de Tombouctou : les Touaregs du MNLA<sup>4</sup> ont proclamé l'indépendance de cette province ; les fondamentalistes d'Ensar Eddine<sup>5</sup> ont voulu imposer leur loi et la charia ; divers groupes armés ont semé la terreur et la violence. La junte militaire semblait avoir accepté en

le sud et les pays voisins. Début mai, l'OCHA<sup>7</sup> recensait 147 000 déplacés internes, pour l'essentiel réfugiés dans la capitale Bamako et, plus au nord, à Mopti. Deux camps ont vu le jour à l'ouest, du côté mauritanien : à Fassala, à trois kilomètres de la frontière, et à une cinquantaine de kilomètres plus à l'intérieur, à Mberré, soit au total plus de 60 000 exilés. Par ailleurs, à l'est, 57 000 réfugiés maliens ont

À Mangaizé, au nord du Niger, une femme réfugiée malienne qui a fui en janvier l'insécurité régnant dans la ville de Menaka au nord du Mali.



© UNHCR/H. Caux

**3 QUESTIONS À ABDELMOUMENE KHELIL, COORDINATEUR DE PROJETS À LA LIGUE ALGÉRIENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME**

# « L'Algérie est devenu un pays de transit »



© Sara Prestigiani

Tinzaouaten à la frontière entre l'Algérie et le Mali, 2008

## Que fait la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme ?

La LADDH est une association généraliste créée en 1985 et reconnue en 1989, lors du pluralisme en Algérie. Nous militons aujourd'hui pour les droits de l'Homme dans leur ensemble, les droits politiques et civils, mais aussi économiques, sociaux et culturels. Dans les années 90, pendant la guerre civile, nous avons surtout travaillé pour les droits politiques et les droits fondamentaux, contre les disparitions forcées, la torture, etc. Puis, dans les années 2000, nous avons élargi notre champ d'action, aux droits des femmes par exemple, aux droits économiques ou bien à ceux des personnes étrangères.

## Pourquoi défendre les droits des migrants aujourd'hui en Algérie ?

D'abord, en Algérie, la situation de violences internes a occulté le problème des migrations. Sans compter que la problématique migratoire, qui est visible, est surtout celle des Algériens rejoignant l'Europe. Tant que l'Europe était un peu accessible, rares étaient les migrants qui passaient par l'Algérie. Les voies de passage concernaient surtout le Maroc. Aujourd'hui, les migrants sont plus nombreux et restent plus longtemps en Algérie, qui est devenue un pays de transit. Certains s'installent dans les villes et tentent d'y subsister, d'autres sont coincés aux frontières, à Tlemcen à l'Ouest, ou à Tamanrasset au Sud. Et là, les conditions de vie sont très difficiles. Surtout lorsque les migrants sont arrêtés par la police, les reconduites se passent de façon inhumaine. D'ailleurs, en ce moment, nous

cherchons d'abord à comprendre comment se déroulent ces reconduites, nous voulons qu'il y ait un regard de la société civile là-dessus.

## Quelles sont les actions que vous mettez en place aujourd'hui ?

Nous sommes dans une phase d'apprentissage, d'analyse. Nous avons ainsi rejoint il y a peu le projet Loujna-Touankaranké<sup>9</sup>, dont est porteuse La Cimade, pour renforcer nos capacités sur ces thématiques. De plus, nous faisons partie du groupe de travail sur les migrations d'Euromed, nous travaillons avec le Haut commissariat pour les réfugiés, pour apporter une assistance juridique aux réfugiés et demandeurs d'asile ou bien encore avec Médecins du Monde sur l'accès aux soins des personnes migrantes dans les centres urbains. D'ailleurs, en partenariat avec Médecins du Monde, nous organisons le premier colloque national sur les problématiques migratoires le 24 juin. À cette occasion, nous proposons aussi une formation pour la société civile sur les droits des migrants. Mais, vous savez, en Algérie, le cadre juridique est très restrictif. La loi 0811 interdit ainsi toute aide de quelque nature que ce soit aux personnes étrangères ; de plus, il nous faut affronter le regard de la société sur autrui, être vigilant pour que la xénophobie ne se développe pas. —

**Propos recueillis par C.C.**

<sup>9</sup> Fonds des Nations unies pour la population

ESCLAVAGE DOMESTIQUE

# Des « esclaves » au Pays de Gex

Accompagner des victimes d'esclavage domestique par une proche du régime de Khadafi, voilà le premier dossier qu'a pris en charge le groupe local de La Cimade au pays de Gex en 2009. C'est alerté par l'association « Ni putes ni soumises », qui suivait deux jeunes femmes tanzaniennes ayant fui la maison de Kafa Kachour, épouse de Bachir Saleh – directeur de cabinet du colonel Khadafi –, que le groupe s'est retrouvé à défendre cinq ex-« esclaves ». Issa a été le premier à s'être enfui. Sans-papiers, il avait pourtant réussi à dégoter emploi et logement. « À ce moment là, tout ce qu'on pouvait faire c'était le mettre en confiance. Pour ses papiers, dans l'immédiat, on ne savait pas comment faire. » raconte Jean-Marc Gaillard de La Cimade. Issa lui s'inquiète, licencié par un de ses patrons à cause de sa situation irrégulière, il s'adresse seul à la préfecture pour régulariser sa situation. Et c'est la police aux frontières (PAF) qui débarque pour l'expulser. Issa choisit de débiter toute son histoire face à l'officier qui alerte alors, en dépit de pressions en haut lieu, le procureur plutôt que de l'arrêter comme prévu.

## Deux ans d'enquêtes et de procédure

S'ensuivent plus de deux ans d'enquêtes et de procédure. En perquisitionnant la maison, deux autres « esclaves » sont découverts, Rashid et Grace, qui est gravement sous alimentée. L'officier de la PAF les confie à La Cimade qui leur trouve un logement et les aide au quotidien. Un avocat accepte de se charger de l'affaire au pénal pendant que La Cimade se bat pour les papiers des cinq ex-« esclaves » : « Au départ la préfecture craignait les retombées. Elle ne voulait pas que ça se sache. Ensuite elle ne leur délivrait que des récépissés de trois mois qu'il fallait renouveler sans cesse. Cela posait problème pour les employeurs. Nous avons dû intervenir à plusieurs reprises. C'est seulement en 2011 que nous avons finalement obtenu des titres de séjour d'un an, mais vie privée et familiale, pas pour esclavage comme la loi le prévoit ». Pendant ce temps-là, Kafa Kachour, qui elle, grâce au soutien de l'Élysée, avait obtenu sa naturalisation en moins de trois mois, faisait tout pour reporter le procès et minimiser son rôle. Elle sera finalement condamnée à deux ans de prison avec sursis, 70 000 € d'amende et à verser des indemnités aux ex-« esclaves ».

Aujourd'hui, alors que Saleh Bachir est suspecté d'avoir organisé un financement de la campagne de Nicolas Sarkozy, cette histoire a été médiatisée<sup>1</sup>, révélant les pressions exercées sur la police aux

frontières et les autorités préfectorales. Cette affaire, indépendamment du tournant qu'elle a pris, a constitué un dossier fondateur pour le groupe local de La Cimade. « On débutait juste. Cela a marqué forcément nos relations avec la PAF, avec la préfecture, mais aussi avec les mairies. Depuis nous sommes écoutés. » conclut Jean-Marc Gaillard. C'est en effet La Cimade qu'appelle la mairie de Segny en 2009 quand elle se retrouve face à une autre histoire d'esclavage domestique. Cette fois-ci, Stella, une femme argentine exploitée

**Il ne s'agit pas seulement de régler les problèmes de papiers, mais d'abord de redonner confiance et leur « mettre le pied à l'étrier ».**

pendant un an sans salaire, choisira de repartir sans réclamer justice. Pourtant, trois ans plus tard, le Comité contre l'esclavage moderne a saisi le procureur et l'enquête est en cours, toujours aux mains de ce fameux officier de la PAF. En effet, dans cette région frontalière de la Suisse, « il y a beaucoup de personnes au statut diplomatique, qui font venir ou amènent des serviteurs étrangers, ne les déclarent pas et les exploitent. ». Or pour toutes ces victimes, il ne s'agit pas seulement de régler les problèmes de papiers, mais d'abord de leur redonner confiance et « leur mettre le pied à l'étrier » comme dit joliment Jean-Marc Gaillard. — A. M.



Source : <http://d-maps.com>

1 | Voir les nombreux reportages à ce sujet sur le site de Médiapart

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

# ABROGATION DE LA CIRCULAIRE GUÉANT, UN CHANGEMENT DE POLITIQUE ?

UN AN APRÈS SA PUBLICATION, LA CIRCULAIRE DITE GUÉANT SUR LA MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION PROFESSIONNELLE, RELATIVE NOTAMMENT AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, A ÉTÉ ABROGÉE ET REMPLACÉE PAR UN NOUVEAU TEXTE QUI EN PREND PRESQUE LE CONTRE-PIED.

La circulaire du 31 mai 2011, dite circulaire Guéant, qui traitait de l'immigration professionnelle dans son ensemble, marquait en effet le tournant vers la fin de l'« immigration choisie » en s'attaquant pour la première fois à l'immigration légale. Claude Guéant y donnait ainsi une série de consignes aux préfets pour appliquer plus sévèrement la loi existante : « Le nombre d'étrangers entrant en France pour motif professionnel, à l'exception des travailleurs temporaires et

d'étudiants étrangers, d'universitaires ou de patrons, cette circulaire avait ensuite été amendée légèrement par le gouvernement Fillon le 12 janvier 2012, sans en modifier le fondement hostile à toute forme d'immigration, qu'elle soit légale ou très qualifiée. Changement de ton avec le nouveau texte publié par le gouvernement Ayrault le 31 mai 2012 : « L'accueil des étudiants étrangers participe au rayonnement de la France, à l'attractivité nationale et internationale de nos écoles

comme le rappellent Jean-Philippe Foegle et Serge Slama dans un article publié récemment sur Médiapart<sup>1</sup>. À noter toutefois que ce principe est remis en cause seulement pour les étudiants et étudiantes très qualifiés. Il est à craindre que ceux et celles issues de filières universitaires moins reconnues continuent de se voir refuser leur changement de statut comme les bénévoles des permanences de La Cimade en témoignent régulièrement depuis 2006. Cette nouvelle circulaire doit mettre fin aux pratiques sévères et intraitables de l'administration vis-à-vis des étudiants étrangers. Cependant une circulaire ne peut pas remplacer une loi. Elle se contente d'en préciser son interprétation. Pour assurer une sécurité juridique aux étudiants et étudiantes étrangers, comme aux travailleurs ou aux familles, il faudra donc refonder entièrement une législation en remettant à plat les principes mêmes sur lesquels elle est fondée. — C.C.

**Depuis 1974, la loi est fondée sur le principe que « tout étranger venu pour poursuivre des études doit normalement regagner son pays d'origine à la fin de ses études ».**

saisonniers, des salariés en mission et des travailleurs hautement qualifiés, doit diminuer, conformément à l'objectif national annoncé récemment. Il vous est donc demandé d'examiner avec rigueur toute demande d'autorisation de travail, notamment lorsqu'elle vise un étranger demandant à changer de statut. (...) De fait, une grande part du flux migratoire à caractère professionnel provient de changements de statut demandés par les étudiants. » De nombreux étudiants étrangers se sont donc vu refuser un accès à un titre de séjour salarié, alors que l'entreprise dans laquelle ils avaient effectué un stage soutenait fortement leur demande. Des agents de la Main d'Œuvre Étrangère ont également fait part de leur incompréhension quant à ces consignes. Suite alors à une mobilisation sans précédent

et universités ainsi qu'au dynamisme de notre économie. Ces étudiants, une fois diplômés, sont des atouts pour nos entreprises, qui souhaitent bénéficier des meilleures compétences et s'ouvrir à de nouveaux marchés. » Non seulement, ce texte donne donc des consignes aux préfetures pour assouplir leur interprétation de la loi, mais il tente même d'en modifier quelque peu l'esprit. La loi de 2006 qui prévoit les critères de changements de statuts pour les étudiants et étudiantes étrangers, se fonde en effet sur l'idée que « tout étranger venu pour poursuivre des études doit normalement regagner son pays d'origine à la fin de ses études ». Principe qui a marqué toutes les politiques publiques en matière d'immigration depuis la suspension de l'immigration de travail en 1974,

1 | « Étudiants étrangers : changer vraiment de politique », Médiapart, 31 mai 2012

## EN SAVOIR PLUS



**Inventer une politique d'hospitalité**  
40 propositions de La Cimade

## Guadeloupe

Date départementalisation 1946

Nombre d'habitants: 401 730

4% de la population n'a pas la nationalité française

Il n'existe pas de recours suspensif contre les mesures d'éloignement

251 demandes d'asile ont été déposées en 2010, 4% ont abouti à une protection.

## Mayotte

Date départementalisation: 2003

Nombre d'habitants: 186 500

40,7% de la population n'a pas la nationalité française

21 762 expulsions ont eu lieu en 2011 dont près de 6000 enfants

Il n'existe pas de recours suspensif contre les mesures d'éloignement

1525 demandes d'asile ont été déposées en 2010, 7,9% des demandes ont abouti à une protection

On estime à plus de 7000 le nombre de personnes mortes en tentant de venir à Mayotte.

## Guyane

Date départementalisation 1946

Nombre d'habitants: 236 250

32,8% de la population n'a pas la nationalité française

9 000 expulsions ont eu lieu en 2011

Il n'existe pas de recours suspensif contre les mesures d'éloignement

1 618 demandes d'asile ont été déposées en 2010, 2,5% ont abouti à une protection.

## La Réunion

Date départementalisation 1946

Nombre d'habitants: 839 500

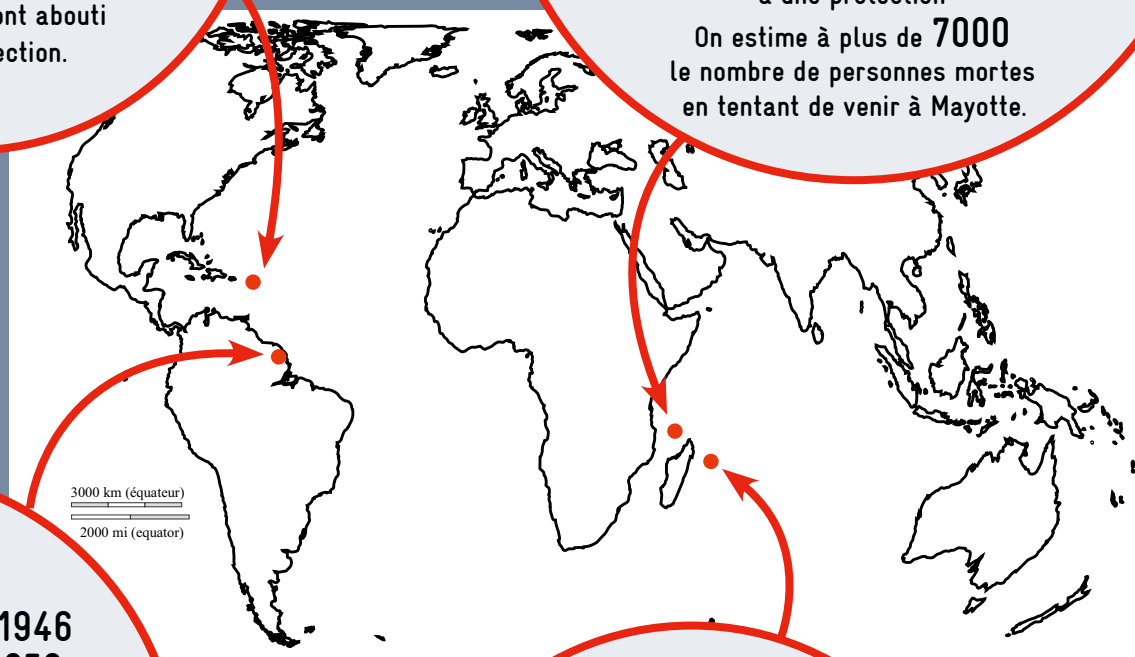
1,07% de la population n'a pas la nationalité française

55 expulsions ont eu lieu en 2011

Il existe un recours suspensif contre les mesures d'éloignement

3 demandes d'asile ont été déposées en 2010.

Aucune n'a abouti.



© Daniel Dalet/d-maps.com

# L'Outre-mer, loin des yeux, loin du droit

Département, région, collectivité : les différents statuts qui régissent aujourd'hui la France d'Outre-mer marquent la diversité de ces territoires, de leur situation, de leur histoire. Dispersés, loin de la métropole, ces peuples ont pourtant des points communs. Vestiges des dérives coloniales, ils souffrent encore de discriminations : un régime d'exception place ainsi souvent les immigrés en dehors du droit français commun. À Mayotte, en Guyane ou en Guadeloupe : les témoignages ne manquent pas dans ce dossier pour montrer la difficulté qu'il y a

encore à faire respecter le droit des migrants, parfois même en recul ces dernières années. Quelques voix s'élèvent, l'évêque de Cayenne rappelle que ces territoires sont aussi frappés par la misère et qu'il est difficile d'y défendre les droits des plus fragiles que sont les migrants. L'avocate M<sup>e</sup> Monget-Sarrail explique également en détail comment le droit d'asile peut être malmené en Guyane. Enfin, Christiane Taubira, ministre de la Justice, réaffirme qu'« *il n'est pas concevable de transiger sur les principes démocratiques de la citoyenneté pleine et entière* ».

# Une exception dans la République

La France d'Outre-mer serait-elle devenue un territoire d'exception, une zone de dérogation et de restriction des droits pour les migrants? Contrôles d'identité et interpellations sans limites, absence de recours suspensif contre des reconduites expéditives, expulsion de mineurs et de personnes protégées, conditions de détention indignes dans les centres de rétention, entraves au droit d'asile : le constat est implacable.



Saint George de l'Oyapock, frontière entre le Brésil et la Guyane, 2010.

Pour le collectif Migrants Outre-mer qui réunit une douzaine d'organismes et d'associations : « L'Outre-mer est devenue le laboratoire des reculs des droits des étrangers et des pratiques policières », dénonçait-il après l'adoption de la nouvelle loi du 16 juin 2011 sur l'immigration, l'intégration et la nationalité.

## Vestige d'un passé colonial

Subrepticement, les procédures ont, une fois de plus, été renforcées à Mayotte, en Guyane, en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans les Antilles pour donner l'essentiel des pouvoirs à l'autorité administrative et aux préfets. Alors que l'ancien ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, se félicitait d'avoir atteint

« exception » dans la République. Jusqu'où, dans quelles conditions et à quel prix ?

« Sommes nous des Français à part entière ou des Français entièrement à part ? » L'apostrophe d'Aimé Césaire, écrivain et député martiniquais, après les émeutes sanglantes de la Guadeloupe en 1967, a conservé toute son acuité. Seul pays européen à avoir maintenu une présence effective sur tous les continents, la France entretient des relations complexes et souvent tumultueuses avec « les confettis de l'empire », derniers vestiges d'un passé colonial.

## Mosaïque d'institutions

Avec ses 2,6 millions d'habitants, la France des Outre-mer est devenue une mosaïque d'institutions spécifiques, régions, départements, collectivités qui constituent autant de singularités au sein de la République. En 1946, le statut de département et le droit à l'assimilation ont été reconnus aux quatre « possessions » historiquement les plus anciennes, peuplées, des migrations forcées de l'esclavage : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, et la Réunion. Au large de la corne de l'Afrique de l'Est, Mayotte doit à une « anomalie » du droit international (« anomalie » condamnée à plusieurs reprises par l'ONU) d'être devenue le 101<sup>e</sup> département français en refusant de rejoindre l'Union des Comores lors du référendum d'autodé-

termination de 1974. La Nouvelle-Calédonie devrait se prononcer après 2014 sur son maintien dans la République, tandis que la Polynésie est, elle aussi, dotée de structures spécifiques.

La définition de nouvelles frontières, politiques et administratives, ne saurait pour autant effacer l'histoire et les usages des peuples. Bien malin qui pourrait déterminer la nationalité originelle des Amérindiens et des Bushinengués, qui franchissent en permanence le fleuve Maroni entre la Guyane et le Surinam. Jusqu'à il y a peu, Mayotte, peuplée de 200 000 habitants d'origine comorienne et malgache – dont le tiers déclaré en situation irrégulière –, ne disposait d'aucun état-civil autre que les registres des cadis<sup>1</sup> rédigés selon les règles de la religion musulmane.

Soulèvement indépendantiste de la Nouvelle-Calédonie en 1986, révolte sociale de la Guadeloupe au printemps 2009 contre la vie chère et « la pwofitasyon »<sup>2</sup> : des crises périodiques éruptives rappellent à l'opinion hexagonale indifférente la persistance d'inégalités profondes au sein de communautés divisées, autant que l'affirmation d'une reconnaissance identitaire imprégnée des origines de l'esclavage. Alors que, selon

famille d'Outre-mer n'a pas, aujourd'hui encore, un parent à la mairie de Paris, dans les hôpitaux, les prisons, la Poste ou les musées ? L'heure n'est certes plus à la pratique du clientélisme, ni au maintien de l'assistance d'économies locales sous perfusion. Pour autant, la logique du « développement endogène » et de la « valorisation des ressources locales » promue par l'ancien président de la République, Nicolas Sarkozy, a été tôt perçue comme une volonté progressive d'abandon et de « largage » de l'État.

Ces particularismes justifient-ils le droit, pour les autorités, de s'exonérer des valeurs et principes de la République ? En appui d'un ressortissant brésilien expulsé de Guyane, La Cimade, le Gisti et la Ligue des droits de l'homme ont porté l'ensemble des atteintes devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Après l'audience du 27 mars, la décision attendue d'ici peu pourrait obliger le nouveau gouvernement à infléchir sa politique. Elle pourrait aussi fournir un solide soutien aux associations et organismes qui, sur place bien souvent faute de l'appui des élus locaux, peinent à mobiliser pour faire respecter la loi et les droits les plus élémentaires. ■

Michel Delberghe

## « Sommes nous des Français à part entière ou des Français entièrement à part ? », Aimé Césaire.

les projections de l'Insee d'ici à 2040, la population de la Guyane doit plus que doubler et celle de la Réunion augmenter de 30% au-delà du million d'habitants, la France est loin d'avoir comblé les retards et les carences des services publics de santé, de logement et surtout d'éducation. Il lui faut surtout trouver des solutions nouvelles et alternatives pour s'attaquer au mal endémique du chômage des jeunes, qui peut atteindre jusqu'à 50% d'une classe d'âge.

<sup>1</sup> Juges musulmans remplissant des fonctions civiles, judiciaires et religieuses

<sup>2</sup> « Profitation » en créole, repris dans le nom du collectif Lyannaj Kont Pwofitasyon (LKP) à l'origine du mouvement de blocage de la Guadeloupe pendant 40 jours.

## L'Outre-mer en France

Une fois encore, faut-il croire que la solution viendra des migrations inévitables ? Dans les années 1960-1970, la France avait planifié le déplacement de centaines de milliers de Réunionnais et Antillais, « immigrés de nationalité française », comme tels autorisés à travailler dans la fonction publique et accueillis dans les concentrations urbaines des banlieues. Quelle

Surinamais de Paramaribo, Maripa-Soula, Guyane, 2008.



© Frédéric Planton



# Intercepté en allant au travail

« Il se passe à peine plus de 24 heures entre les interpellations et les reconduites à la frontière. Tous les jours, des bus font la navette jusqu'au transfert en pirogue pour la traversée de l'Oyapock vers le Brésil ou du Maroni vers le Surinam. » Intervenante de La Cimade au centre de rétention administrative (CRA) de Cayenne-Rochambeau pendant deux ans, Mathilde Bachelet n'en finit pas de relever les conditions particulières, procédures expéditives, atteintes à la loi et autres obstacles subis en Guyane par les migrants et les demandeurs d'asile. Sur 9 450 mesures d'éloignement prononcées en 2010, un peu plus de 6 000 personnes sont passées par le CRA et 4 500 ont aussitôt été expulsées. Seules 1 800 ont pu entrer en contact avec les représentants de La Cimade et parmi elles au final à peine plus de 225 ont pu obtenir une réponse favorable à leur recours gracieux. « Les cas plus flagrants sont ceux des parents d'enfants français de plus de 13 ans ou scolarisés en Guyane, des conjoints de Français sans visa, ou des personnes en attente de réponse de la préfecture et

parfois des mineurs en attente », souligne Mathilde Bachelet. De fait, nombre de décisions préfectorales sont remises en cause en procédure d'urgence par le juge des libertés ou par le tribunal administratif. Mais elles restent sans effet.

Dans la forêt amazonienne, les fleuves font office de frontières naturelles. Avec le Brésil, l'immigration est essentiellement temporaire : chercheurs d'or, licites ou clandestins, marins pêcheurs ou ouvriers du bâtiment à Cayenne ou à la base spatiale de Kourou. « La police installe des barrages filtrants, sans contrôle du procureur. Les gens sont interceptés en allant au travail. De fait, sitôt expulsés, il n'est pas rare qu'ils tentent de revenir », précise Mathilde Bachelet. La situation n'est guère plus favorable pour les demandeurs d'asile, dont le nombre, plus de 1 500 en 2011, n'a cessé d'augmenter en provenance d'Haïti, de la République dominicaine et surtout d'Amérique du Sud, du Pérou ou de la Colombie. Les conditions matérielles d'accueil restent très précaires, le dispositif d'accompagnement faible et les procédures particulièrement longues. — M.D.

Un policier regarde deux ressortissants surinamiens s'éloigner tranquillement. Un accord de principe permet aux policiers français de déposer les personnes interpellées en situation irrégulière au niveau du poste de police militaire



© Ludovic Caillere

## Mayotte : « bombe à retardement » sanitaire



© Vali/ La Cimade

Commune de Vahibé, près de Mamoudzou, où 90 % de la population est anjouanaise, en situation irrégulière et précaire. Des nombreux mineurs isolés y survivent dans une précarité alimentaire et sanitaire alarmante. Médecins du Monde y intervient en clinique mobile fixe. 24 mai 2012

C'est le paradoxe mahorais : le système de santé est bon, les infrastructures existent, mais un nombre important de personnes en sont exclues, et en premier lieu, les pauvres, et les sans-papiers. « La pression policière pour la chasse aux sans-papiers a des effets sanitaires majeurs », dit Jean-François Corty, directeur des missions France pour Médecins du monde (MDM). Mayotte, devenu le 101<sup>er</sup> département français l'année dernière, affiche le taux inacceptable de 7 % de malnutrition infantile.

La santé des migrants, qui n'ont pas accès à la CMU ou à l'Aide médicale d'État, est inquiétante à bien des égards : épidémie de choléra, cas de lèpre, nombreuses souffrances liées à une mauvaise hygiène ou au manque d'eau potable... et surtout des maladies qui « à 60 % des cas sont dues à un retard dans le recours au soin, par manque d'argent, mais aussi par peur du déplacement », rappelle Jean-François Corty. Les rafles, incessantes, effraient les personnes arrivées clandestinement à Mayotte et les poussent à se retrancher dans les bidonvilles ou les forêts, qui entourent la capitale, Mamoudzou. « On a aussi connu une inflation de cas de bérubéri dans les populations migrantes, car les mamans ne peuvent pas sortir, elles ont peur d'être embarquées », ajoute Daourina Romouli-Zouhair, membre du groupe Outre-mer du Conseil économique, social et environnemental.

Une vraie « bombe à retardement », pour Jean-François Corty, qui rappelle qu'outre les problèmes médicaux, cette pression policière « produit des orphelins », enfants dont les parents meurent noyés lors de leur passage clandestin entre Mayotte et Anjouan. — M. G.

## Des Haïtiens renvoyés à leur misère

Malgré le moratoire demandé par l'ONU, les expulsions se poursuivent aux Antilles

Les reconduites d'Haïtiens vers leur pays se poursuivent en Guadeloupe. Ce constat, dressé par Lucie Curet, coordinatrice de l'action en rétention de La Cimade en Outre-mer, est clair. Et ces expulsions via le centre de rétention des Abyennes, près de Pointe-à-Pitre, ont concerné des situations diverses : pères de famille, femmes seules, personnes âgées ; même des réfugiés en mauvaise santé, dont un homme handicapé et un autre ressortissant, dont l'état pouvait nécessiter des soins en métropole. Des décisions parfois appliquées dans de très mauvaises conditions : le 20 janvier dernier, au petit matin, c'est un homme ligoté qui a été mené de force dans l'avion du retour. Une expulsion mise en œuvre juste avant la convocation prévue au tribunal administratif de Basse-Terre qui avait l'intention... de le libérer. Depuis un an, près d'une cinquantaine d'Haïtiens ont ainsi été renvoyés chez eux. Une pratique incompréhensible puisque la France s'était engagée après le séisme de janvier 2010 à suspendre les reconduites des ressortissants de ce pays meurtri.

En juin 2011, l'ONU avait pourtant demandé le maintien de ce moratoire. Aux associations, le ministère de l'Intérieur a justifié cette attitude de manière ambiguë : cette levée du moratoire ne concerne que les personnes soi-disant « non vulnérables ». Cette attitude fragilise encore plus la situation des Haïtiens, qui ne peuvent formuler de recours contre ces mesures administratives d'éloignement. Par ailleurs, les tensions à l'encontre des étrangers sont palpables dans une île comme la Guadeloupe, elle aussi frappée par la crise. De quoi « encourager là-bas un ressentiment » à l'égard des Haïtiens, constate Anne Bertin, volontaire au sein du groupement d'aide aux rapatriés et réfugiés. Or ces Haïtiens sont souvent installés dans ce département d'Outre-mer depuis longtemps : « Ils ont plutôt la réputation d'être des travailleurs », explique l'avocate Prisque Navin. Ils tiennent par exemple beaucoup de petits lolos<sup>3</sup>. Et retourner en Haïti, c'est retrouver la misère avec ses deux millions de personnes déplacées et ses 1 500 camps de toile. — D.C.

3 | Petit bar antillais

## En bref...

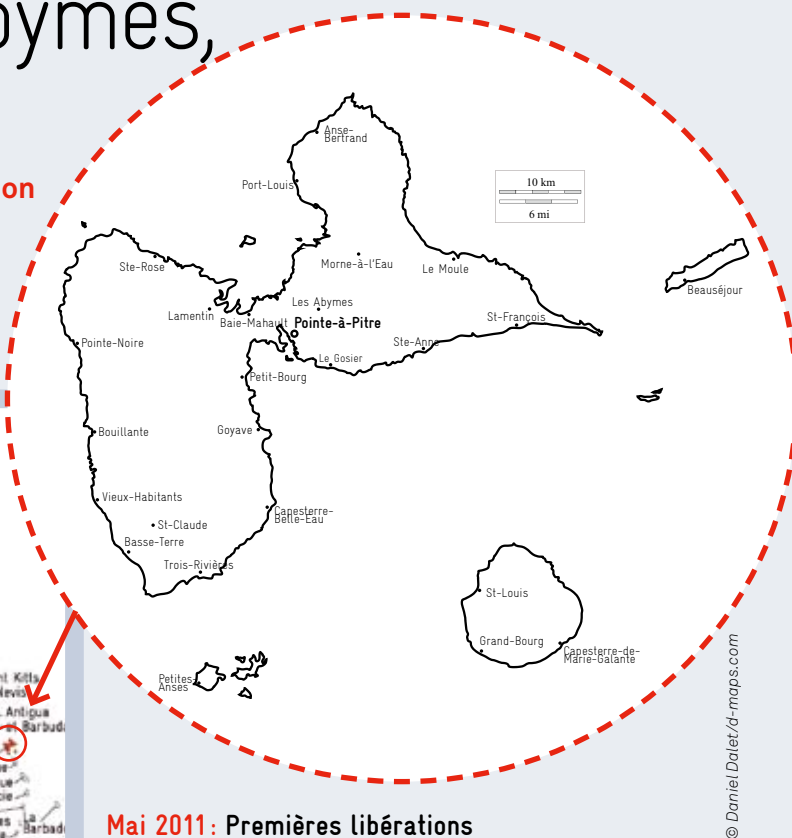
- Les départements d'Outre-mer ne font pas partie de l'espace Schengen.
- Un étranger admis à séjourner dans un département d'Outre-mer n'a pas pour autant forcément le droit de séjourner en métropole et vice-versa.
- À Mayotte, en Guyane ou en Guadeloupe, il n'existe pas de recours suspensif contre les mesures d'éloignement. À la Réunion cependant, celui-ci existe.
- Le code de procédure pénale a été adapté à Mayotte, la Guyane et la Guadeloupe pour donner toute latitude à la police de réaliser des contrôles d'identité.
- À peine plus d'un jour, c'est la durée moyenne de la rétention en Outre-mer. Elle est de 10 jours en métropole.
- 35 000 expulsions ont eu lieu depuis l'Outre-mer en 2010 contre 28 000 en métropole.
- Il n'existe aucun dispositif d'hébergement pour les demandeurs d'asile en Outre-mer.





# Journal de bord au centre de rétention des Abymes, Guadeloupe

**En mars 2011, La Cimade entre au centre de rétention administrative (CRA) des Abymes en Guadeloupe. Jusqu'ici, personne n'était présent pour assurer une assistance juridique aux retenus. Céline, salariée de La Cimade, raconte son année de travail...**



## Mai 2011 : Premières libérations

Même s'ils bafouillent et ne connaissent pas vraiment le droit des étrangers, les avocats de permanence sont enfin présents aux audiences du JLD. Les retenus, d'abord réticents à faire appel à un avocat, sont défendus et les libérations se succèdent.

## Juin 2011 : Reprise des expulsions vers Haïti

Malgré le moratoire sur les reconduites vers Haïti en vigueur depuis le séisme de janvier 2010, les expulsions reprennent : uniquement depuis les Antilles françaises.

## Juillet 2011 : La préfecture de Guadeloupe condamnée

Pour la première fois, la préfecture est condamnée par le tribunal administratif, qui annule la reconduite de deux ressortissants dominiquais. Ces victoires par de nouveaux avocats travaillant à l'aide juridictionnelle agacent certains avocats déjà installés. Je me vois interdite de converser avec les clients d'une avocate qui me menace ouvertement.

## Août 2011 : Je travaille à l'aveugle

Les policiers ont recouvert d'une immense bâche le tableau, où figurent toutes les informations importantes à propos des retenus. Je ne suis informée ni des audiences, ni des arrivées, ni des départs des retenus.

## Septembre 2011 : On m'a prise pour une sans-papier

Alors que je demandais l'ouverture de la porte grillagée pour accéder à l'accueil, un policier de l'aéroport a refusé de m'ouvrir. Il m'a prise pour une retenue. C'est vrai qu'avec mon faciès, j'ai statistiquement plus

de chances d'être une étrangère sans papier que l'intervenante juridique de La Cimade.

## Octobre 2011 : Les policiers s'énervent

Trois policiers ont violenté un retenu haïtien. J'ai été passive. Je n'ai rien pu faire. Je me suis sentie impuissante, fautive, en colère. Certains policiers, également témoins de la scène, étaient choqués. Leurs regards traduisaient un malaise.

## Novembre 2011 : Un peu d'exercice...

Depuis la médiatisation de la reconduite de M. X avec violences et une saisine du Défenseur des droits, une enquête de l'inspection générale de la police a été ouverte. Aujourd'hui, les policiers reçoivent une formation pour savoir immobiliser une personne dans les règles de l'art. Ils se sont tous regroupés et s'adonnent à des exercices pratiques dans une cellule. Ils rient comme des gosses.

## Décembre 2011 : La trêve de Noël

Les fêtes approchent. Les reconduites sont suspendues provisoirement.

## Janvier 2012 : Un nouveau cas de violences

À 6 heures du matin, les policiers ont réveillé par surprise un retenu haïtien pour le reconduire de force. Ce dernier avait une audience au tribunal administratif à 8h30. Sa conjointe, également retenue, me raconte la scène. Le tribunal administratif conclut à une annulation du placement en rétention. Je suis en colère contre la police. Le premier cas ne leur a donc pas servi de leçon ?

# À la Réunion aussi il faut faire appliquer le droit

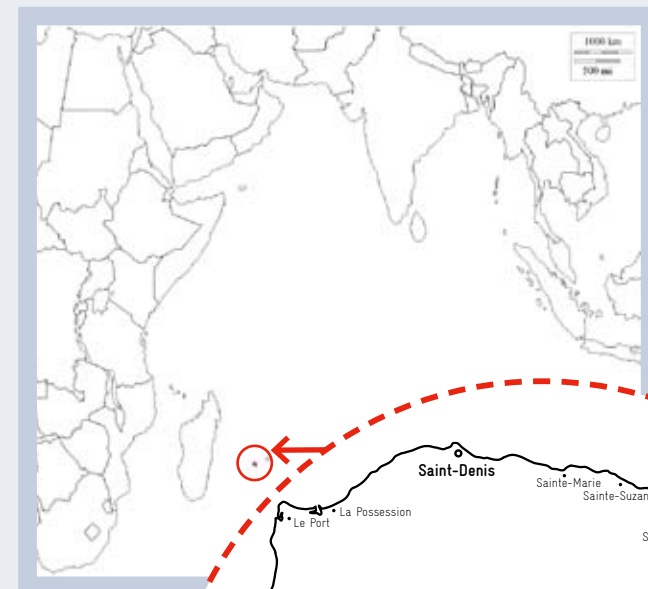
Comparés à ceux de Mayotte, les chiffres des expulsions depuis la Réunion feraient presque sourire s'il ne s'agissait pas de vies humaines. Il y a eu ainsi 70 expulsions en 2010 contre 26 000 à Mayotte !

De tous les régimes exceptionnels qui existent pour les étrangers en Outre-mer, celui de la Réunion n'est certes pas le pire. Il y est prévu par exemple, comme en métropole, un recours suspensif contre les mesures d'éloignement. Cependant, c'est seulement après que La Cimade est entrée au centre de rétention du Chaudron et a commencé à batailler que les personnes ont pu faire valoir ce droit au recours.

Ainsi, entre mars et septembre 2011, nombreux sont celles et ceux qui ont été expulsés avant même d'avoir pu faire un recours. Aujourd'hui les tribunaux sont saisis dans la quasi-totalité des cas et la grande majorité des retenu(e)s sont libéré(e)s, la préfecture, de son côté, tente désormais d'organiser les expulsions sans passer par le centre de rétention, pour ne pas avoir affaire aux tribunaux. En 2011, 55 personnes ont été expulsées, dont 24 seulement depuis le centre de rétention du Chaudron.

Plus généralement, le tout récent groupe de La Cimade constate, depuis ses perma-

nences juridiques, qu'à la Réunion comme ailleurs les droits des migrant(e)s ne sont pas respectés. Refus de visa ou de regroupement familial, refus de séjour ou d'hébergement pour de nombreuses femmes victimes de violences conjugales... Même si le droit des étrangers est un peu plus protecteur à la Réunion que dans d'autres territoires d'Outre-mer, il reste beaucoup à faire pour qu'il soit respecté ! **C.C.**



© Daniel Daler/d-maps.com

© Daniel Daler/d-maps.com





# Emmanuel Lafont, de Soweto à Cayenne

Du bidonville africain à la misère en Guyane, l'évêque reste fidèle à ses engagements humanistes.



Emmanuel Lafont lors d'un baptême

Le regard recèle la malice derrière les fines lunettes. Le sourire n'est jamais loin, dissimulé sous la barbe poivre et sel. La voix est chaude, presque chantante. Homme du Sud ? Pas vraiment. Emmanuel Lafont est né sur les bords de Seine, dans la capitale, il y a soixante-six ans. Mais il a tellement bourlingué depuis ses sages études à « Stan »<sup>4</sup> puis Sainte-Croix de Neuilly qu'on le sent capable d'assimiler tous les accents de la planète. Et, depuis 8 ans et son arrivée à Cayenne comme évêque catholique, c'est avec la musique du créole qu'il a dû se familiariser.

**« Je retrouve en Guyane ce que j'avais trouvé à Soweto : une société multiculturelle d'une pauvreté extrême ». Le Père Lafont limitera là la comparaison.**

<sup>4</sup> Stanislas, établissement privé catholique à Paris.

La Guyane, un vaste diocèse de 83 000 km<sup>2</sup> et d'environ 230 000 habitants. Environ, parce qu'il est difficile de recenser les étrangers (plus d'un quart) et surtout les clandestins, qui franchissent régulièrement l'Oyapock à Saint-Georges, à l'est, comme ceux qui traversent le Maroni à Saint-Laurent, à l'ouest. « On y rentre comme dans du beurre », explique Mgr Lafont. Soit 40 à 50 000 migrants venus chaque année fuir la misère ou rêver d'un eldorado. Des voisins du Suriname ou de Guyana, ou bien des Brésiliens, des Péruviens, ou encore des Haïtiens débarqués après le séisme de 2010. L'or enfoui dans le lit des rivières attise aussi convoitises et illusions.

## Des fleuves incontrôlables

De quoi composer un chaudron : d'une part, des flux incessants de migrants ; de l'autre, une économie locale limi-

tée, un chômage important et une natalité galopante chez les Guyanais (plus de 31 pour mille). D'où le constat de Mgr Lafont : « *Les gens sont gentils ici, mais ils se sentent envahis* ». Et un aveu : « *Le message humanitaire a du mal à passer* ». Pour autant, la fermeté dissuasive orchestrée en Guyane par l'État français trouve à ses yeux d'évidentes limites : « *Cette politique cache un désarroi, estime-t-il. Sans apporter de réponse durable. Je n'y vois qu'une volonté de faire du bruit* ».

6 000 étrangers environ découvrent chaque année les hauts grillages du centre de rétention de Matoury, sur la route de l'aéroport de Rochambeau. 40 % d'entre eux sont libérés rapidement. « *Tout cela n'est pas très productif, analyse-t-il. Les frontières sont des fleuves incontrôlables et les forces de l'ordre le savent : deux tiers de ceux, qui sont reconduits, sont capables de revenir le soir même* ». Dès son arrivée à l'évêché de la rue Madame-Payé à Cayenne, à l'été 2004, Emmanuel Lafont s'est élevé contre les conditions de vie de ce centre, où les retenus dorment à même le béton. Ce prêtre cultive un activisme sans tapage mais souvent efficace. Un an plus tard, il se plante face à des pelleteuses chargées de détruire des maisons construites illégalement. En 2007, il bataille contre le maire de Cayenne prêt à signer un arrêté antimendicité.

## Tracer son layon

Mais il reconnaît qu'en 8 ans, « *les choses ont évolué au CRA* ». Les dalles en béton sont surmontées de planches en bois... Le charisme de cet évêque qui parle haut et fort ne date pas d'hier. « *C'est un humaniste qui s'engage et n'en rajoute pas* », dit de lui un élu local. Déjà, au moment, il savait se faire écouter des jeunes des collèges de Tours comme des sans-papiers accueillis par le Secours populaire. Mais c'est son installation en Afrique du Sud, en 1983, qui voit sa notoriété dépasser les frontières de l'hexagone. Nommé curé de la paroisse Saint-Philippe Néri dans le quartier de Moletsane à Soweto, il vit les heures les plus sombres de cet immense bidonville aux portes de Johannesburg. Cet opposant non-violent à l'apartheid entame, au plus fort des émeutes en 1990, une grève de la faim en posant son matelas au beau milieu de la sacristie.

« *Je retrouve en Guyane ce que j'avais trouvé à Soweto : une société multiculturelle d'une pauvreté extrême* ». Le Père Lafont limitera là la comparaison. Juste de quoi « *faire profiter d'une expérience de relations humaines* ». Pour Senatla, « l'homme fort », comme on l'appelait en langue sotho, le chemin doit continuer. Sans relâche. En « *traçant son layon* » dans la forêt, ou en glissant sur le long fleuve, par lequel il va régulièrement visiter en pirogue ses 23 paroisses. — **Dominique Chivot**

CHRISTIANE TAUBIRA, MINISTRE DE LA JUSTICE

# Des dérogations injustifiables



ENTRETIEN AVEC CHRISTIANE TAUBIRA, MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX, ANCIENNE DÉPUTÉE DE LA GUYANE

**Une législation exceptionnelle et des procédures dérogatoires sont appliquées pour les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en Outre-mer. Est-ce toujours justifié ?**

Il s'agit d'abord de considérer qu'il est possible d'adapter une disposition de droit commun aux réalités particulières de ces territoires. Dans ses articles 73 et 74, la Constitution a reconnu en effet des marges dans l'élaboration de règles générales. Ainsi, pour ce qui concerne le code relatif à l'entrée et au séjour des étrangers, les procédures exceptionnelles votées par les gouvernements depuis 1993 sont des dérogations au droit commun. Sans prendre en compte la réalité locale, à partir d'une législation générale, on a considéré que certaines parties du territoire national devaient échapper au droit commun. Je ne crois pas qu'il y ait d'arguments

le choix de ne pas intégrer les territoires d'Outre-mer dans l'espace Schengen. Il dispose donc de marges pour adopter des dispositions particulières qui ne relèvent pas du cadre institutionnel fixé par l'Union

tout : plutôt affronter la mer que la misère. Les gens ne viennent pas à Mayotte ou en Guyane parce qu'ils ne supportent plus leur pays mais parce que ces départements représentent des terres d'espérance. Soit

**Il n'y pas d'arguments ni éthiques, ni juridiques qui puissent justifier ces dérogations.**

européenne. Cela ne justifie pas que les mesures retenues pour l'Hexagone ne valent pas pour l'Outre-mer. Si ces territoires relèvent de l'État de droit, il ne peut y avoir de dérogations qui, sous couvert d'adaptation à la situation locale, sont en réalité des dispositions restrictives de liberté. Il n'est pas concevable de transiger sur les principes démocratiques de la citoyenneté pleine et entière, qu'il s'agisse du respect des niveaux de juridictions, des possibilités de recours...

**Certaines de ces dispositions peuvent-elles être rapidement remises en cause ?**

La plupart des procédures en cours découlent de l'application de la loi. Elles ne sont donc pas illégales, même s'il y a lieu de s'interroger sur l'éthique et la conception du droit commun. Par des circulaires ou des instructions, on peut toujours obtenir une application plus ou moins souple de la loi. Mais la sécurité juridique consiste à modifier les lois qui ont autorisé ces pratiques.

**Comment en finir avec les disparitions et les naufrages au large de Mayotte ?**

Il y a des naufrages parce que des hommes, des femmes, des familles tentent le tout pour le

on l'admet et on laisse ces personnes tenter leur chance. Soit on considère que notre responsabilité est de réduire les écarts qui constituent un moteur puissant de migrations.

**Quelles pourraient être les bases d'une autre politique ?**

Par respect pour les Mahorais, les Guyanais ou les Saint-Martinois, il n'est pas possible d'ignorer la réalité de ces flux migratoires qui pèsent sur le marché du travail, les services publics, les dispositifs de solidarité. Dans une approche géopolitique et géostratégique par bassins, il faut engager avec les pays voisins des politiques de développement économique, d'accompagnement de projets communs, de coopération en matière de santé, d'échanges et de dialogue culturel...

**Les associations s'inquiètent du respect du droit d'asile et des conditions d'accueil des réfugiés...**

La situation reste tendue, plus pénalisante encore en Outre-mer parce qu'il n'y a pas, sur place, de représentation de l'Ofpra et que les procédures sont longues. Le droit d'asile a besoin d'être réformé et les procédures revues et améliorées. —

**Propos recueillis le 5 juin 2012 par Michel Delberghé.**





DOMINIQUE MONGET-SARRAIL, AVOCATE

# « L'accueil des demandeurs d'asile en Guyane est bien pire qu'en métropole »

**Avec une augmentation de 30 % en 2011, les demandeurs d'asile en Guyane sont toujours plus nombreux, en provenance notamment d'Haïti, de République dominicaine, du Pérou, de Guyana et d'Afrique. Pourtant, dans cette région, le droit d'asile est moins protecteur**

ENTRETIEN AVEC DOMINIQUE MONGET-SARRAIL, AVOCATE À CRÉTEIL ET À CAYENNE

<sup>1</sup> Ce règlement européen est destiné à identifier dans les plus brefs délais possibles l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile et à prévenir l'abus des procédures d'asile.

**Qu'est ce que les pratiques guyanaises en matière de droit d'asile ont-elles de spécifique ?**

Aucune disposition de la loi n'est spécifique au droit d'asile en Outre-mer et plus particulièrement en Guyane. On note seulement qu'en Guyane, comme dans tous les DOM (Département d'outre-mer) et les COM (Collectivités d'outre-

mer), le règlement Dublin 2<sup>1</sup> ne s'applique pas. Les différences avec la métropole se situent au niveau des pratiques. L'examen des demandes est

**En Guyane, les Haïtiens représentent 64% des demandes d'asile**

notamment fait par l'antenne de l'Ofpra située à Basse-Terre, plusieurs centaines de dossiers sont aussi traités par visioconférence. Pour le reste des demandes, les entretiens se déroulent lors de déplacements en Guyane des personnels de l'Ofpra. Il est aussi important de savoir que la Guyane ne bénéficie pas de Cada (centre d'accueil pour demandeurs d'asiles). Seules quelques 60 places d'hébergement, gérées par la Croix-Rouge, ont été mises en place depuis 2011. Les autres, plusieurs centaines de personnes avec enfants, se débrouillent, squattent, etc...

**Pourquoi n'y a-t-il pas de Cada en Guyane, alors que les demandeurs d'asiles sont si nombreux ?**

D'abord, la Guyane souffre d'un manque cruel de logement, de plus beaucoup de Guyanais vivent dans des habitats précaires et dans des conditions insalubres. La priorité du logement ne va donc pas aux demandeurs d'asile. Ces derniers sont donc obligés de squatter des lieux vides et font donc régulièrement l'objet de procédures d'expulsion. À mon sens, cela ne fait qu'accroître la grogne envers les demandeurs d'asile, sans améliorer la paix sociale.

**En quoi le recours à des visioconférences peut avoir des conséquences négatives sur les procédures d'asile ?**

La reconnaissance de la qualité de réfugié est basée sur l'intime conviction de la Cour et sur la capacité pour un requérant de faire ressentir la réalité des craintes de persécution dans son pays. La visioconférence se prête mal à ce partage d'impressions et de sentiments. Ensuite, celle-ci est déjà utilisée en Guyane lors de procès d'assises et on peut observer à quel point c'est aléatoire : problèmes d'appel, de son ou d'image, décalage horaire, coupures d'électricité, salles indisponibles, etc. C'est encore plus délicat

pour un demandeur d'asile, plus vulnérable. L'entretien se déroule en plus dans les locaux de la préfecture, ce qui est particulièrement stressant. S'il s'avérait que la Cour nationale du droit d'asile opte aussi pour des audiences par visioconférence, les demandeurs d'asile résidant en Guyane connaîtraient une réelle rupture d'égalité.

**Quelles sont les conséquences, sur le droit d'asile, de ces pratiques locales spécifiques ?**

Aucune en tout cas sur le flux des demandes qui augmente chaque année dans des proportions bien plus importantes qu'en métropole. L'accueil des demandeurs d'asile est en revanche bien pire qu'en métropole : ils sont à la rue pendant de longs mois ou ils squattent dans des conditions

**En 2011, en Guyane, seuls 2,5% des demandeurs d'asile ont obtenu une protection**

insalubres et sont victimes d'un racisme encore plus exacerbé qu'envers les autres étrangers. Enfin, notons aussi que l'absence de recours suspensif en Guyane concernant les mesures d'éloignement fait courir aux demandeurs d'asile des risques d'expulsion avant même l'examen de leur demande d'asile. ■

*Propos recueillis par M. G.*



© Frédéric Piantoni

*Tifanm, doyenne des Haïtiens, Maripa-SOula, 2007. Les Haïtiens représentent 64% de la demande d'asile en Guyane.*

**EN SAVOIR PLUS**

L'intégralité de l'entretien est à retrouver sur le site de La Cimade <http://www.lacimade.org>

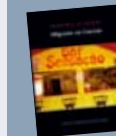
## Vers un recours suspensif en Outre-mer ?

En métropole, les recours contre les mesures d'éloignement sont suspensifs, pas en Guyane, ni à Mayotte ou en Guadeloupe. Une personne peut donc être expulsée sans même avoir pu être entendue par un juge. Or la Cour européenne des droits de l'Homme a été saisie par Dominique Monget-Sarrail, sur la situation de M. De Souza Ribeiro, Brésilien expulsé de Guyane, alors qu'il avait déposé un recours auprès du tribunal administratif. L'audience a eu lieu le 21 mars 2012. Si la France est condamnée, elle devra instaurer un recours suspensif contre les mesures d'éloignement en Outre-mer pour respecter pleinement la Convention européenne des droits de l'Homme, qui garantit le droit à un recours effectif (article 13).

**À LIRE**



*Régimes d'exception en Outre-mer pour les personnes étrangères, Gisti, Mom, La Cimade les cahiers juridiques, juin 2012*



*Frédéric Piantoni, Migrants en Guyane, Actes Sud, juin 2011*

**À ÉCOUTER**

Les reportages de l'émission de France Inter, *Là bas si j'y suis* de Daniel Mermet « À Mayotte », réalisés en 2006 <http://www.la-bas.org>

**À VOIR**

*Mayotte, paroles de sans-papiers*, un reportage en 7 épisodes de Renaud Eletufe pour Médecins du Monde, janvier 2011

**À SUIVRE**

La prochaine édition du festival migrant'scène qui se tiendra du 16 novembre au 2 décembre aura pour thème « mer et migrations ». Dans ce cadre sera diffusé un diaporama sonore de Vali, envoyée spéciale de Causes Communes à Mayotte dont une partie du reportage photo a été publié dans ce numéro ainsi que dans le cahier spécial Mayotte.

À suivre sur <http://www.lacimade.org> et <http://www.migrantscene.org>

CAHIER SPÉCIAL MAYOTTE



# Flore se souvient

Sur le quai de la gare, je reconnais Flore Adrien à sa chevelure flamboyante. Nous nous asseyons au café le plus proche, où la radio résonne dans le vide, tables de formica vert pétard au milieu du gris du ciel normand. Et Flore commence à parler. Rien ne semble pouvoir l'arrêter... Je me souviens répète-elle, encore et encore, cette famille séparée brutalement, cette grand mère française qui a vu ses enfants devenus sans papiers... comme si Flore avait ramené jusqu'en Normandie toutes ces vies croisées, détruites par la « fabrique à sans-papiers » de Mayotte. Je me souviens dit-elle comme s'il s'agissait d'un passé lointain. Flore est partie de Mayotte en 2011 après y avoir passé 4 ans. « J'y serais bien restée je crois, mais maintenant je n'y reviendrais plus ». C'est bien d'un passé qu'elle parle, même s'il n'est pas si lointain.



La Maria Galanta, bateau qui relie Mayotte à Anjouan et qui sert à expulser les personnes en situation irrégulière.

Étudiante, en travaillant comme lectrice pour un militant de La Cimade, Joël Le Bihan, elle est devenue sympathisante de l'association. Puis elle est partie aux États Unis. « C'est bien de devenir soi même étrangère dans sa vie, glisse-t-elle, Ça permet de comprendre, d'être confrontée aux problèmes de papiers, aux problèmes d'intégration. ».

Et puis, elle est rentrée en France pour ensuite partir enseigner une première fois à Mayotte entre 1999 et 2003. « Je suis tombée sous le charme de l'île, mais des étrangers j'en ai pas vu. A ce moment là il n'y avait pas d'étrangers. Ça ne se

posait pas comme question. Parfois il y avait des débats mais peu de gens faisaient la différence entre Mahorais et Comoriens... »

C'est en Guyane, peu après, qu'elle affrontera pour la première fois les désastres de la politique migratoire française. Professeur de français à des élèves primo-arrivants, elle découvre en même temps la précarité à laquelle les condamnent la situation administrative de leurs parents, Haïtiens, Brésiliens, Chinois, Colombiens, sans-papiers... Elle commence à s'y intéresser, se rapproche de La Cimade lors d'une formation juridique organisée par Luis Retamal et Stépha-

nie Dekens. Un peu de loin, elle participe alors à la création d'un groupe Cimade. « J'avais trouvé ça intéressant de batailler sur le thème du droit, mais j'étais restée plutôt spectatrice ».

Et puis elle revient à Mayotte en 2006, qu'elle ne reconnaît plus. « Tout avait changé. Les forces de police étaient présentes partout, le centre de rétention ne désemplissait pas... ». Avec différentes personnes dont Mélanie Portman et Georges Alide vient l'idée de créer un groupe Cimade. « En fait le moment décisif ça a été la formation organisée par migrants outre mer avec Marie Duflo notamment. Jusque là, nous, on était face à des situations personnelles inextricables mais on n'avait aucun outil juridique. Personne ne connaissait la loi, du coup l'administration avait un boulevard pour faire tout ce qu'elle souhaitait faire. »

Ils étaient six, sept quand ils ont demandé des habilitations pour entrer dans le centre de rétention, fermé alors à tout regard de la société civile. « On a reçu quatre habilitations en 2008. Et...ça a été un engagement total, et totalement épuisant. Le centre de rétention c'était extrêmement violent d'une vétusté incroyable. La première fois on a vu trente personnes se battre pour une gamelle. Il y avait énormément d'enfants, des vieilles personnes. » Et Flore raconte longuement la séparation méthodique des familles, les renvois expéditifs, les pères et mères d'enfants français expulsés sans leurs enfants avant même qu'on ait pu examiner leur situation... « À Mayotte, c'est un rouleau compresseur, il n'y a aucu-



Flore Adrien sur la Maria Galanta.

ne considération des situations personnelles... faire du chiffre contre tout bon sens. »

## De la désillusion brutale à la colère

Face à cette situation, Flore avoue d'abord sa désillusion. « J'ai longtemps vécu dans une mythologie républicaine où j'étais persuadée que les institutions de l'État étaient garantes des droits, mais à Mayotte... Quand un système entier fonctionne sur le non-respect de la loi, ça perturbe la citoyenne que je suis. Après j'étais en colère et puis du coup en action. Je ne pouvais pas rester spectatrice. Regarder sans rien faire, c'était acquiescer et je ne supportais pas. » Celle qui se dit citoyenne ordinaire et rétive au juridique se lance donc. « Dans le groupe c'était très collégial, et chacun faisait ce qu'il pouvait, un coup de téléphone, des photocopies... moi j'allais au centre de rétention. On y allait toujours à deux. C'était trop violent. » Elle se rappelle le jour

« En 1999 je suis tombée sous le charme de l'île, mais à ce moment là des étrangers je n'en ai pas vu. »

où elle s'est retrouvée face à une petite fille de sept ans, l'homme qui s'en occupait venait d'être arrêté. Ses parents avaient déjà été renvoyés, l'un après l'autre. Elle se rappelle de cette dame avec ses deux jumeaux, nourrissons prématurés de quelques jours, elle se rappelle de ce naufrage, une mère morte alors qu'elle tentait de revenir quelques jours après avoir été ...



## NOBLESSE D'ÉTAT

La presse est insupportable. Surtout celle que je lis. Regardez *Libération*. Ils n'ont pas pu s'empêcher de relever que le nouveau gouvernement, s'il est impeccablement paritaire et résolument « divers », s'accompagne, en arrière-fond – je veux dire chez les conseillers, les hommes de l'ombre qui font tourner la machine –, d'une perpétuation de l'énarchie and C°, laquelle est tout sauf féminine, et tout sauf « diverse ». Des hommes blancs aux manettes, le rêve de Zemmour.

Et c'est vrai que, sur le perron, l'affichage est parfait (nous avons même une garde des Sceaux guyanaise, sur laquelle se sont aussi secacharnés une partie de l'UMP et la bande à Le Pen, car les Guyanais, c'est bien connu, sont ontologiquement « laxistes »). Mais à l'intérieur, dans les bureaux, c'est une toute autre affaire. Des messieurs en costume sombre et chemise blanche, quelques dames en tailleur strict : ceux qui savent, ceux qui, de toute éternité, sont faits pour ça. Pierre Bourdieu avait inventé, à leur propos, une catégorie cruelle : la noblesse d'État. Eh bien, la noblesse d'État est toujours au pouvoir, toujours blanche, toujours issue des mêmes catégories socioprofessionnelles, des mêmes castes.

Je ne nie évidemment pas qu'il faut des gens compétents aux postes de responsabilité. Ni qu'un pays complexe a besoin d'élites fort dégourdies en matière de droit, de gestion, et de toute cette sorte de choses. Mais je me demande pourquoi, à l'heure où les effets d'affichage sont soignés, où les politiques essaient assez valement de faire oublier leur pedigree monocore, l'école française, l'école républicaine est incapable d'accoucher d'autre chose que de ces clones fils de cadres supérieurs eux-mêmes fils de cadres supérieurs.

Malgré les efforts de feu Richard Descoings, l'ex patron de Sciences Po, pour injecter quelques pépites de banlieue au coeur du système, c'est le principe d'étanchéité qui l'emporte. Débat démocratique par devant, arrogance technocratique par derrière. Je me souviens que, quand le regretté Simon Nora, jadis directeur de l'ENA, avait créé une « troisième voie » d'accès à la grande école (recrutant notamment dans le monde associatif, chez les syndicalistes, etc.), la levée de boucliers, au sein de l'institution, fut violente et radicale. Pas de ça chez nous, avaient hurlé en chœur les distingués élèves. Et de réclamer, à cor et à cris, plus de notes, plus de chiffres après la virgule, plus de concours – au nom de la qualité. En d'autres termes : plus d'exercices codés qui garantissent leur homogénéité sociale.

La « méritocratie républicaine » qu'ont à la bouche, en toutes circonstances, les bonnes âmes de l'ordre préservé, depuis Natacha Polony jusqu'à Nicolas Sarkozy, n'est que le cache sexe d'une discrimination féroce – quelques boursiers, un sur mille, sont admis tout là-haut pour créer l'illusion que la voie est ouverte à qui s'en donne la peine. La lutte contre la discrimination ne suppose pas seulement la fin de la chasse au faciès. C'est à l'école, dans l'école, par l'école, qu'elle se joue et se jouera. ■

... expulsée de Mayotte, où elle vivait depuis sa petite enfance, où était enterré son père, où étaient nés et où vivaient ses cinq enfants. Mais elle se rappelle de tellement d'histoires. « C'était 24h sur 24. Ce sont

**« Personne ne connaissait la loi, du coup l'administration avait un boulevard pour faire tout ce qu'elle souhaitait faire. »**

1 | Enseignant, Michel Rhin a vu le renouvellement de son poste être refusé par la préfecture.

des élèves arrêtés, ce sont nos voisins, ce sont les amis de nos propres enfants... c'est tout le temps et c'est très éprouvant. D'ailleurs, ces quatre années de militantisme acharné m'ont épuisée. ». Après un silence, elle rajoute « C'est tellement difficile d'enrayer la machine ».

Commune de Vahibé, près de Mamoudzou, où 90% de la population depuis des années est anjouanaise, précaire, en situation irrégulière, vivant dans des bangas. 24 mai 2012.

#### Un petit contre-pouvoir

Pourtant, plus tard dans la conversation elle rappellera que « la présence de La Cimade dans le centre de rétention jusqu'ici entièrement clos est un petit contre-pouvoir ». Flore relève surtout le travail avec les autres associations, les assistantes

sociales, la Protection judiciaire de la Jeunesse, les médecins, la Défenseure des enfants, parfois même avec les gendarmes. « À Mayotte, c'est tellement dur, on ne peut rien faire tous seuls ». En plus d'apprendre la loi, d'être présent dans le CRA, il a donc fallu travailler avec les autres acteurs et puis faire vivre le nouveau groupe. Or à Mayotte, il est difficile de faire vivre une association notamment à cause du turn-over important des métropolitains et du peu de Mahorais qui s'engagent dans cette lutte. « Pour les Mahorais, c'est compliqué de défendre des étrangers, ils ont l'impression alors de ne pas adhérer à la France. Au contraire, je leur disais, c'est bien parce que Mayotte c'est la France, et qu'il faut y respecter les valeurs et le droit de la République, qu'il faut défendre les droits des étrangers sur ce territoire. »

Et puis, il y a la question de l'engagement des fonctionnaires, dont la présence sur le territoire est soumise à un avis préfectoral. « Personnellement, je n'ai jamais

pensé que le préfet pourrait me donner un avis défavorable. Pour moi je faisais valoir mon engagement citoyen sans enfreindre jamais les règles de la République. Mais vu ce qui s'est passé avec Michel Rhin de Resf<sup>1</sup>, je crois que j'ai été trop naïve... » Elle ajoute presque aussitôt « ça va devenir un problème de conscience d'être fonctionnaire à Mayotte... voir ce qui s'y passe et devoir rester silencieux... »

**« C'était 24h sur 24. Ce sont des élèves arrêtés ce sont nos voisins, ce sont les amis de nos propres enfants... »**

Pourtant après les désillusions ou la colère, Flore veut rappeler le bonheur des rencontres faites, des petites victoires. « Quand on obtient une carte d'identité pour un jeune après deux ans d'efforts, que c'est bon, il va avoir un avenir... ça a été quand même très riche toutes ces années, tant d'histoires... » — A.M.



© Vati/La Cimade

## « Rejeté »

**Chaque après-midi, du lundi au vendredi, les demandes de recours face à l'obligation de quitter le territoire se déroulent à la chaîne, dans la salle d'audience du tribunal administratif de Paris. Sans surprises, celles auxquelles nous avons assisté à la fin du mois de mai ont été rejetées.**



Assis sur les bancs en bois recouverts de faux velours rouge de la salle d'audience, les quatre « justiciables », attendent, silencieusement. Comparé à l'habituelle dizaine, qui chaque après-midi, défile sous les yeux de la magistrate, ils sont peu. L'audience n'en est pas moins expéditive.

C'est qu'ici, du moins dans les lèvres de la magistrate au visage fermé, les retenus ne sont que des numéros de dossiers, dont les

histoires se ressembleraient et se résumeraient à deux obligations aujourd'hui contestées : la reconduite à la frontière, et d'ici là, le placement en centre de rétention. Face à la magistrate, l'avocat essaye pourtant de s'accrocher aux singularités de ceux qu'il défend, décelées au cours de la demi-heure

**Les retenus ne sont que des numéros de dossier dont les histoires se ressembleraient.**

d'entretien, qui lui a été accordée avec chacun. La paternité imminente de monsieur H qui joue nerveusement avec sa gourmette, ses attaches familiales en France – de sa grand-mère à son oncle qui l'héberge, originaires d'Algérie. L'ancrage professionnel et familial de monsieur A. en Allemagne, où l'attendent sa conjointe et ses deux enfants. D'un noir profond, ses yeux fixent ses baskets blanches. La vie en France de monsieur U. dont le sourire jovial rayonne d'espoir, son mariage d'amour, son attachement à la France, comme à son pays d'origine, la Tunisie. La voix de l'avocat résonne sous les hauts plafonds imposants de cette grande salle du tribunal

administratif de Paris. Le visage toujours aussi fermé, le ton toujours aussi sec, la magistrate du jour n'hésite pas à l'interrompre, pour chercher les failles. Par contre, lorsque le représentant du préfet de police justifie l'accusation ici contestée, il est écouté sans interruption, comme si son discours avait droit à plus de crédibilité, et donc de respect. En moins d'une heure, les quatre numéros de dossiers ont défilés. Vient alors le temps de la délibération, et donc de l'attente, cette fois-ci moins silencieuse.

#### Hostilité

Assis côte à côte, sur un autre banc en bois, à l'extérieur de la salle d'audience, ils patientent, appréhendent, font connaissance, sous la « surveillance » des policiers. Un pour chacun – contradiction vraisemblablement assumée du système judiciaire français : la répression importe plus que la justice, vu qu'il n'y avait qu'un seul avocat pour les quatre jeunes hommes. Alors lorsqu'ils osent exprimer le besoin, pourtant humain, de se déplacer, de se désaltérer, de se rafraîchir ou, pire encore, de fumer, l'hostilité affichée sur les visages de l'administration française, de la magistrate aux policiers, se transforme en paroles. Chaque geste et chaque besoin exprimé par Monsieur H. se solde par une remarque révoltante d'agressivité : « Parle français ! », ironise l'un d'entre eux. « Il n'y a pas de mais ! », infantilise-t-il en criant. « On vous a dit de ne pas vous lever ! », interdit-il, toujours en criant. Les remarques s'enchaînent. Monsieur H. proteste : « Je ne suis pas un chien... ». Protestation rejetée, tout comme les quatre demandes de recours. De retour dans la salle d'audience, la magistrate les renvoie en centre de rétention, par un seul mot, qui détruit l'espoir qu'on lit malgré tout dans leurs yeux : « rejeté ». —

**Lydie Mushamalirwa**

# Questionner l'imaginaire des migrations et défendre les droits...

**Florencia Mazzadi, la directrice du festival CineMigrante apparaît à un coin de rue de Buenos Aires souriante et énergique. Pourtant, elle est fatiguée, elle revient juste de Colombie où s'est tenue une édition décentralisée du festival. En marchant vers un café, sans s'arrêter de parler, elle me montre du doigt le logo du festival, peint au pochoir sur un mur sale de San Telmo entre quelques affiches. Car CineMigrante n'est pas seulement un festival de cinéma...**



Florencia Mazzadi, la directrice du festival CineMigrante

## Comment définiriez vous CineMigrante ?

CineMigrante est d'abord un festival de cinéma, politique et esthétique. C'est un festival militant mais on essaye de proposer une programmation aussi « glamour » que possible, qui puisse attirer n'importe qui... C'est donc un festival exigeant, à la hauteur de n'importe quel festival de cinéma international, mais sans pour autant renier nos idées politiques. Et puis, c'est aussi un espace politique, un lieu de rencontres entre différents types d'organisations pour travailler sur des questions migratoires et faire avancer la défense des droits. On propose des formations sur les droits des migrants grâce aux supports audiovisuels.... Et puis on travaille d'autres modes d'interpellation que le cinéma, comme la photo ou les arts de la rue. On essaye d'avoir un langage urbain, d'utiliser le graffiti, comme celui qu'on a vu là en passant, on programme de la musique urbaine type hip-hop... Penser l'art comme un espace où se questionnent les identités, où se forge l'inter-culturel...

## Comment est née cette initiative ?

CineMigrante est né à la fois du contexte social argentin et d'une expérience personnelle. Je suis fille d'une génération d'exilés ou de disparus. Mon identité a toujours été en discussion, nous tous les enfants nés à partir de 1976, nous nous sommes un jour demandé si nous étions ou non fils ou fille de disparus. Et très tôt, je me suis engagée dans la défense des droits. J'ai participé notamment aux mouvements contre la répression policière, qui depuis la fin de la dictature a été une question primordiale ici. On intervenait lors d'arrestations arbitraires dans la rue etc. Et puis en 2009, j'ai obtenu une bourse pour travailler à la cinémathèque espagnole, à Madrid. Or, le jour même de mon arrivée, j'ai assisté dans la rue à l'arrestation d'immigrés africains. Comme je le faisais à Buenos Aires, je suis intervenue immédiatement, « pourquoi vous les arrêtez ? Quel délit ont ils com-



Le logo du festival peint au pochoir sur un mur du quartier de San Telmo

mis ? Etc. ». Les policiers espagnols m'ont rétorqué qu'ils avaient le droit de les arrêter sans aucune justification. Ça m'a profondément choqué. Et à partir de là, je n'ai pas arrêté d'observer des arrestations quotidiennes... et puis l'acceptation sociale, la non réaction des gens. J'ai contacté des organisations de migrants en Espagne et commencé à travailler autour de ce thème, en faisant notamment un documentaire sur Almeria, où sont employés beaucoup d'immigrés. Mais au bout d'un moment, je n'ai plus supporté ce climat, la persécution dont faisaient l'objet les immigrés. Il m'arrivait d'avoir des crises de panique. Et j'ai préféré partir. En me disant que je devais trouver une expression à tout cela. Or, en Argentine, au même moment, en 2010 venait d'entrer en vigueur une nouvelle loi migratoire...

## En effet, en Argentine, quels sont les enjeux aujourd'hui des politiques migratoires ?

L'Argentine est un pays qui s'est construit par l'immigration. Dans son préambule, la Constitution précise que ce sont tous les habitants d'Argentine qui doivent avoir les mêmes droits. Les droits ne sont pas construits sur le concept de citoyenneté mais sur la figure de l'habitant ! Après, dans l'imaginaire, c'est seulement l'immigration européenne qui est valorisée. Ici le nationalisme n'est pas fondé sur la valorisation des personnes qui étaient là avant, les indigènes ou bien les Africains arrivés comme esclaves, mais sur l'imaginaire des immigrés italiens, espagnols...

Mais en 2003, condamnée par la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, l'Argentine a été contrainte de modifier sa loi migratoire, qui datait de



la dictature. La nouvelle loi est entrée en vigueur, récemment, en 2010. Cependant, si la loi a changé, la société non. Et aujourd'hui encore, les Paraguayens ou les Boliviens par exemple sont fortement stigmatisés.

Le premier objectif de CineMigrante était donc de faire appliquer cette loi mais aussi de la renforcer. Par exemple, nous avons travaillé pour qu'elle s'applique non seulement aux habitants du Mercosur mais aussi aux ressortissants d'Haïti, de la République dominicaine et du Sénégal. En travaillant avec la direction des migrations, des organismes de défense des droits, on a d'ailleurs réussi à la mise en place d'un accord bilatéral avec le Sénégal pour régu-

**En Argentine, les droits ne sont pas construits sur le concept de citoyenneté mais sur la figure de l'habitant.**

lariser les Sénégalais présents en Argentine. CineMigrante va donc bien au-delà de la semaine du festival, en septembre. Ce sont des espaces de rencontre imbriqués ensemble, des graffitis dans la rue aux réunions avec le ministère pour faire avancer les droits des personnes migrantes en Argentine et ailleurs, maintenant nous travaillons aussi en Colombie et pourquoi pas provoquer d'autres rencontres en France ou ailleurs...

**Propos recueillis par Agathe Marin.**

UNE SÉLECTION DE TROIS COURTS MÉTRAGES DE CINEMIGRANTE SERA PRÉSENTÉE LORS DU FESTIVAL MIGRANT\* SCÈNE DU 16 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2012 DANS TOUTE LA FRANCE.

**+ EN SAVOIR PLUS**

<http://www.cinemigrante.org/>



## Apprendre la peur au ventre

Jean-Pascal Collegia est professeur des écoles en ZEP, dans les quartiers Nord de Marseille, depuis une quinzaine d'années. Il y exerce auprès des élèves nouvellement arrivés en France, en école et en collège. Ce livre expose son point de vue sur « *le problème de la réussite des sans-papiers* » avec passion et engagement. Sous-titré « *propositions pour une solution juste et humaniste au problème de l'immigration* », il ne se présente pas comme une description scientifique d'un phénomène social, mais bien comme le point de vue d'un spectateur engagé socialement et politiquement. Le point de départ de cette réflexion est l'arrivée sur le sol français des jeunes sans-papiers (ou ENA pour élèves nouvellement arrivés en France). Ceux-ci sont scolarisés en école ou au collège, tout en bénéficiant d'un cours spécifique destiné en théorie à leur donner les moyens de réussir leur parcours scolaire, en leur apprenant à comprendre, à parler et à lire le français. Enseignant dans un de ces cours spécifiques, un DAI (dispositif d'accueil et d'intégration), l'auteur pointe le problème que pose, paradoxalement, la réussite scolaire des élèves sans-papiers, et notamment de ceux dont les parents sont demandeurs d'asile. Pour l'auteur, il est en effet impossible de concilier réellement cette réussite scolaire avec le spectre de l'expulsion des parents. Confronté « *aux larmes et aux désillusions amères* », Collegia propose que toute scolarité engagée soit menée à son terme, et qu'elle ne soit jamais interrompue pour des raisons autres que scolaires. ■

**Jean-Pascal Collegia, *Le problème de la réussite scolaire des sans-papiers, Apprendre la peur au ventre*, Paris, L'Harmattan, 2012.**



## Une chance pour l'école!

Et si on cessait de voir comme un problème les enfants de l'immigration au sein de l'école? Joanna et Denis Peiron, en charge de la rubrique Education à La Croix, interrogent Marie-Rose Moro. La directrice de la Maison des adolescents de l'Hôpital Cochin souligne que, dans un monde de plus en plus ouvert, les enfants de migrants possèdent des atouts, tels le courage, l'adaptabilité et la connaissance d'une autre langue. L'école devrait valoriser ces différences plutôt que d'opérer une « intégration par effacement ». Car, dans les faits, « *les enfants qui réussissent le mieux sont ceux qui vivent positivement leur culture d'origine*. » Pour défaire les préjugés, Marie-Rose Moro s'appuie sur des recherches et des pratiques françaises, anglaises, finlandaises, américaines, australiennes... Des programmes scolaires à la formation des enseignants, elle lance des propositions concrètes afin que l'« éducation à la diversité » ne se limite plus à un concept. Ce projet pédagogique, préconisé par les instances européennes, serait bénéfique à la société française. On retiendra en particulier cette phrase : « *Les enfants de migrants pourraient montrer la voie à leurs camarades et les aider à développer des compétences linguistiques et interculturelles*. » ■

**Marie-Rose Moro, *Enfants de l'immigration, une chance pour l'école* (entretiens), Editions Bayard, 178 p.**



## Traversée des apparences

Deux récits alternent : celui de Nour au passé, celui de Youness au présent. Une fille d'une famille modeste, douée pour l'école, écoutant ses années d'adolescence à Saïda. Un garçon cahoté dans le camion d'un passeur, tentant de gagner, la peur au ventre, le port de Tanger. Ces deux voix se confondent. Nour a perdu sa virginité. Elle a été rejetée par son père. Avec son ami Tariq, qui a toujours rêvé de prendre « un cargo pour Berlin », ils quittent l'Algérie pour le Maroc, Nour se faisant passer pour un garçon... prénommé Youness. Fred Paronuzzi décrit avec justesse cet exil où les espoirs se confrontent à une réalité cruelle et morbide. En relatant des faits sans effusion de mots, son récit a le mérite de pouvoir toucher de jeunes lecteurs vivant de « l'autre côté », en Europe. L'auteur leur adresse une sorte d'indignez-vous contenu dans cette interrogation : « *Ne valons-nous pas mieux que ça ?* » Car parmi les harragas, Nour et Tariq regardent « *les lumières de l'Espagne, les deux mains accrochées aux grilles* », tandis que se déroule « *cette partie de cache-cache absurde avec les policiers, dans ce décor portuaire parfumé au gasoil* ». Nour a cru que « *la mer serait une porte immense* ». Elle s'est « *heurtée à un mur* ». ■

**Fred Paronuzzi, *Un cargo pour Berlin*, Ed. Thierry Magnier, 108 p., 8 euros. Dès 10 ans.**

## TERRAFERMA

FILM ITALIEN D'EMANUELE CRIALESE (2011- 1H33)



D'origine sicilienne, Crialese avait déjà tourné en 2002, *Respiro*, un film qui fut un grand succès public. Cette fois, le réalisateur aborde un sujet d'une brûlante actualité : l'arrivée de clandestins en provenance d'Afrique du Nord, sur les côtes de l'Italie du Sud. Cette arrivée va provoquer un débat de fond chez les habitants de l'île : accueil au nom du principe millénaire d'hospitalité ou rejet pour respecter « la loi » ? Le film commence de manière « documentaire », une famille cherche à subsister autrement que par la pêche, devenue très aléatoire. Filippo, 20 ans, qui a perdu son père en mer, est écartelé entre son grand-père Ernesto, qui tient à conserver son métier de pêcheur et son oncle Nino qui veut se lancer dans l'accueil des touris-

tes. Giuletta, la mère de Filippo prend les choses en main et décide d'aménager leur maison pour la louer à des vacanciers, malgré l'opposition d'Ernesto. Or lors d'une sortie en mer, celui-ci voit son bateau gravement endommagé par le heurt d'une épave. Soudain apparaît au loin une embarcation remplie d'immigrants noirs, qui font des signes de détresse. Ernesto n'hésite pas et les recueille. L'engrenage est en place ! Dans la maison en principe destinée aux touristes, il faut faire la place à une jeune femme éthiopienne enceinte, et à son fils. Des liens se tissent, mais il faut se cacher des voisins tandis que la police se doute de quelque chose. Cependant, Ernesto revendique le devoir de sauver des naufragés, quelle que soit leur nationalité. L'intrigue se noue quand Filippo, qui invite une jeune Anglaise à une promenade nocturne en bateau, est assailli par des clandestins qui envahissent le bateau. Il les chasse sans ménagement à coups de rame. Le lendemain, sur la plage pleine de touristes blancs, on découvre l'horreur : les corps des immigrants noirs, morts d'épuisement et de noyade. Cela provoquera un sursaut indigné chez le jeune Filippo, décidé à sauver ce qui peut l'être encore. Loin des commentaires, style journaux télévisés, ce film a le mérite de montrer la situation inhumaine réservée aux immigrants dans un coin de l'Europe. La fiction est souvent un peu naïve, mais l'accent est mis sur la nécessité du lien humain. ■

**TERRAFERMA ET LA PIROGUE ONT ÉTÉ SÉLECTIONNÉS DANS LA PROGRAMMATION DU FESTIVAL MIGRANT'SCÈNE 2012 QUI SE TIENDRA DANS TOUTE LA FRANCE DU 16 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE, ET QUI AURA POUR THÈME MER ET MIGRATIONS.**

**PRO-FIL** est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



## LA PIROGUE DE MOUSSA TOURÉ

(SÉNÉGAL - CANNES 2012  
SÉLECTION UN CERTAIN REGARD)

Dans un village de pêcheurs près de Dakar, des candidats à l'immigration affrètent une grande pirogue, sous la conduite de Baye Lye, capitaine d'une pirogue de pêche. Il connaît la mer, il ne veut pas partir, mais il n'a pas le choix. Il devra conduire 30 hommes jusqu'aux Canaries. La pirogue réunit des hommes provenant d'ethnies très différentes aux conceptions de la vie, de la religion peu semblables. Un condensé de l'humanité africaine. Chacun a une bonne raison de partir et veut aller jusqu'au bout de son rêve. L'aventure prend des allures de cohabitation difficile, de combats physiques, mais aussi d'amitié et de solidarité. Une réflexion puissante sur les causes de l'immigration clandestine. Comme le déclarent les producteurs du film à propos de ces hommes qui quittent leur famille, leur milieu culturel : « Pour comprendre leur présent, il faut questionner leur histoire. Et au cœur de celle-ci, il faut savoir pourquoi et comment ils sont venus. » Un film passionnant et très émouvant. ■

**Alain Le Goanvic**

IMMIGRATION. LUTTER CONTRE LES IDÉES RECUES

## Trois petits films d'animation à diffuser sans modération

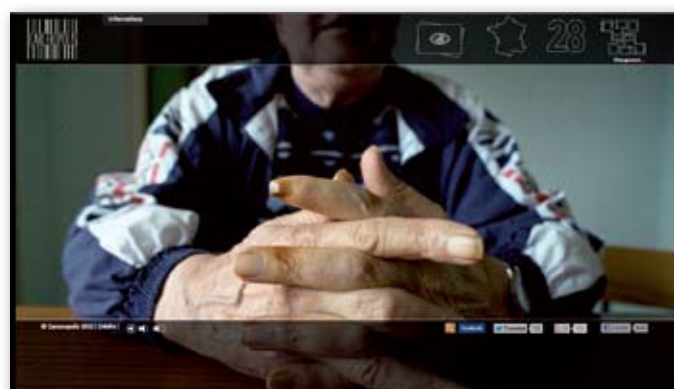


L'audit de la politique d'immigration mené par des parlementaires de tous bords et l'association Cette France-là en 2010-2011, avait donné lieu à la publication d'un rapport aussi intéressant que pointu sur la réalité du fait migratoire aujourd'hui en France et dans le monde. Or, à partir de ce travail d'expertise, la députée européenne Europe écologie-les

Verts, Hélène Flautre a conçu trois petits films d'animation de deux minutes chacun pour démonter les idées reçues et les fantasmes existants sur l'immigration. On y apprend ainsi que le premier pays d'accueil des réfugiés dans le monde est le Pakistan ou que les migrants rapportent plus de 12 milliards d'euros à l'État français. Chaque préjugé

est taillé en pièce par une argumentation implacable mais accessible à tous. Alors que les discours simplistes et caricaturaux sur l'immigration se sont multipliés pendant la campagne présidentielle, ces trois petits films sont à diffuser sans modération !

Voir ces films sur : <http://eelv.fr/>



Quand la page d'accueil de Carceropolis s'affiche, l'internaute est d'abord happé par la force des photos qui défilent en plein écran. Ce sont des photos qu'on ne voit jamais, ces photos d'art dont on entend parler brièvement lors d'une exposition, mais qui ne sont pratiquement jamais publiées dans les journaux comme si leur qualité esthétique brouillait un peu la réalité dont elles rendent compte. Parce que ce sont aussi des photos de lieux et de personnes qu'on ne voit jamais, cachés dans cet univers carcéral lointain et trop souvent caricatural. Or en rassemblant reportages et webdocumentaires sur la prison et en les associant avec des chiffres clés, des cartes et des analyses, Carceropolis.fr non

WWW.CARCEROPOLIS.FR

## Carceropolis.fr ouvre les portes de la prison...

seulement met en images la prison mais donne largement à voir la réalité de cet univers méconnu. « Carceropolis souhaite présenter une vision "réaliste" de l'univers carcéral, loin des caricatures et de l'imagerie qui font rimer banditisme et romantisme, exclusion et dissuasion. »

En effet, carceropolis n'est pas non plus une banque de données sur la prison. L'exigence esthétique du site, la qualité des reportages permet de proposer à chacun de s'emparer des questions carcérales. « Notre objectif est de sensibiliser le grand public à ces questions, de donner un certain nombre de clefs pour que chacun puisse mener sa réflexion. » On sait comme il est ardu de témoigner de ce qui se passe derrière les murs étanches que sont les prisons ou les centres de rétention. En alliant la sensibilité de photographes et de journalistes de talent avec la connaissance et l'expérience d'experts ou de militants associatifs, le site réussit ce pari incertain d'ouvrir les portes de lieux que n'atteint pas le regard de la société civile et de lui donner des outils pour s'emparer du débat. À visiter de toute urgence !



« LES FRANÇAIS, À FORCE D'IMMIGRATION INCONTRÔLÉE, ONT PARFOIS LE SENTIMENT DE NE PLUS ÊTRE CHEZ EUX »

Claude Guéant,  
17 mars 2011

Et si les faits démentaient les discours ?



## Migrations, État des lieux 2012

Un outil indispensable pour saisir les conséquences des politiques migratoires menées en notre nom

104 pages de chiffres clés, synthèses thématiques, analyses et témoignages, propositions

Pour le commander rendez-vous sur : [www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

la Cimade  
L'humanité passe par l'autre

mensuel postcapitaliste

# regards

« Découvrez  
gratuitement  
notre prochain  
numéro »

Clémentine  
Autain, Directrice  
de la publication



Sur simple  
demande  
en laissant  
votre adresse à  
[redaction@regards.fr](mailto:redaction@regards.fr)

**Regards**  
5 Villa des Pyrénées  
75020 Paris  
[redaction@regards.fr](mailto:redaction@regards.fr)  
[www.regards.fr](http://www.regards.fr)  
Tél. 09 81 02 04 96